



LA GESTION DU BÂTI AGRICOLE EN FRANCE, UN ATOUT POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ?

*Rapport d'étude sur l'évolution du bâti agricole
dans 12 territoires français depuis les années 60 à nos jours.*

Rapport de mission remise par l'association nationale Maisons Paysannes de France
Réalisé par M. Remi Janin, M. Didier Chavatte et Melle Amélie Pédrot

pour le compte

du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche,
du Ministère de la Culture et de la Communication
et de la Fondation du patrimoine

**maisons[®]
paysannes
de france**

Suivi par

Mme Brigitte Midoux, Direction Générale des Politiques Agricoles, Agroalimentaire et des Territoires Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

M. Pascal Lievaux, Ministère de la Culture et de la Communication – Direction de l'Architecture et du Patrimoine

Mme Marie-Edith de Feuardent, Fondation du patrimoine

31 juillet 2009

AVANT-PROPOS

Pourquoi Maisons Paysannes de France ?

Certains ont pu s'étonner de voir notre association s'engager dans une telle démarche, inhabituelle pour elle. Celle-ci l'est effectivement à double titre :

C'est une démarche inhabituelle par son objet même, puisque l'étude porte sur l'évolution depuis 40 ans d'exploitations agricoles en corrélation avec celle de leurs activités agraires.

Depuis sa création en 1965, l'association Maisons Paysannes de France s'est prioritairement consacrée au repérage et à l'analyse des témoins de l'architecture rurale ancienne (issue le plus souvent des fonctions agricoles), de leurs techniques constructives et des savoir-faire qu'ils ont produits dans leur infinie diversité.

Ce vaste chantier, à laquelle aucune autre association ne s'est ainsi consacrée, n'a pu être engagé que grâce à l'impulsion et à la compétence initiales de nos fondateurs et en raison du vaste réseau de nos adhérents présent dans plus de 80 départements. Il est loin d'être achevé et reste l'une de nos missions essentielles. Nous nous y employons activement, avec d'autant plus de conviction et d'acharnement que les savoir-faire artisanaux disparaissent et que les techniques actuelles répondant aux impératifs environnementaux et aux directives agricoles remettent directement en question la conservation du bâti ancien. D'où notre implication dans l'opération BATAN, destinée à mieux maîtriser les interventions sur le bâti ancien, en application des recommandations du Grenelle de l'Environnement. D'où également notre participation active aux réflexions sur les équipements photovoltaïques, ou au suivi des Pôles d'Excellence Rurale (PER) comportant des volets patrimoniaux... A la lumière de ces expérimentations concrètes, nous savons que les bâtiments d'habitation peuvent conserver pour l'essentiel leurs qualités constructives et leur aspect extérieur d'origine lors de leur transformation en résidence principale ou secondaire, même si le plus souvent leur aménagement intérieur et leur environnement sont largement modifiés.

Nous maintenons donc prioritairement nos efforts sur cette catégorie de bâti qui fait la saveur de nos paysages ruraux.

En revanche, force est de reconnaître que le bâti agricole subit à une vitesse grandissante des modifications radicales d'une toute autre ampleur. C'est précisément en raison des atteintes irréversibles dont il est l'objet, qu'il nous est apparu nécessaire d'analyser son évolution récente et

en cours, afin de mieux la comprendre d'abord, puis de proposer de limiter ses effets dévastateurs tant sur le bâti que sur le paysage agricole.

C'est une démarche inhabituelle en outre par sa méthodologie.

La conduite d'une étude aboutissant à la remise d'un rapport traduisant les résultats de notre analyse et concluant à des recommandations n'est en effet pas courante pour notre association. Si nous nous y sommes impliqués, c'est d'abord parce que nous répondions à une demande du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. C'est aussi parce que nous savions que nous pouvions compter sur l'appui au niveau national de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, du ministère de la Culture et de la Communication et d'universitaires compétents en ce domaine. Mais c'est surtout parce que nous pouvions appuyer cette démarche sur un certain nombre de nos délégués départementaux qui ont su mobiliser autour d'eux des responsables des services de l'Etat, de la chambre départementale d'agriculture, du Caue, d'écomusées... Ils nous ont permis de donner ainsi à cette étude, limitée dans son objet à un échantillon d'une dizaine d'exploitations réparties sur douze territoires représentatifs des activités agricoles, une dimension nouvelle de réflexion interdisciplinaire sur l'évolution en cours de ces « terroirs » .

Maisons Paysannes de France a ainsi démontré sa capacité à être sur le terrain un catalyseur de compétences et d'énergies. C'est pour notre association une expérience très riche, qui mérite sans doute d'être reconduite sur d'autres sujets.

Jean-Marie Vincent
Vice président de l'association

SOMMAIRE

Volume 1

PARTIE I Introduction et généralités page 9

1. Objet de l'étude et naissance du projet page 11

1.1. bref rappel historique du contexte agricole et patrimonial

1.2. Une enquête menée en 1965 par le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques du Ministère de l'agriculture

1.3. Les rencontres nationales « Bâti agricole et Paysage » de septembre 2005

1.4. L'appel à projet du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche 2006 – 2008 « développement et attractivité des territoires ruraux »

2. Exécution de l'étude page 16

2.1. Le comité de pilotage national

2.2. La méthodologie mise en place

2.3. La réalisation au niveau local

2.4. Traitement des données

PARTIE II L'étude des différentes aires retenues page 23

L'étude de sept exploitations en Thiérache (Aisne 02)	page 25
L'étude de dix exploitations en Pays d'Auge (Calvados 14)	page 43
L'étude de dix exploitations en Cognçais (Charente 16)	page 67
L'étude de neuf exploitations en vallée de la Vézère (Dordogne 24)	page 87
L'étude de dix exploitations en Beauce (Eure-et-loir 28)	page 111
L'étude de neuf exploitations en Biterrois (Hérault 34)	page 131
L'étude de cinq exploitations en Valbonnais (Isère 38)	page 155
L'étude de dix exploitations en Aubrac et Margeride (Lozère 48)	page 175
L'étude de dix exploitations en Bresse (Saône-et-Loire 71)	page 195
L'étude de dix exploitations en Brie Française (Seine-et-Marne 77)	page 221
L'étude de dix exploitations dans le Marais Breton (Vendée 85)	page 239
L'étude de dix exploitations dans le Géromois (Vosges 88)	page 257

Partie III Les Enseignements généraux page 281

- 1. Analyse de la méthode utilisée** **page 282**
- 1.1. Le champs et la méthode (champs et limites)*
 - 1.2. Forces et potentialités*
 - 1.3. Faiblesses et limites*
 - Conclusion*
- 2. Analyses « statistique » générale de l'ensemble des exploitations étudiées** **page 287**
- 2.1. Avertissement*
 - 2.2. Les exploitants agricoles enquêtés*
 - 2.3. Les exploitations visitées*
 - 2.4. Les bâtiments étudiés*
 - 2.5. Architecture et patrimoine*
 - 2.6. Principaux constats et observations*
- 3. Caractéristiques générales des exploitations étudiées** **page 313**
- 3.1. Les évolutions des exploitations depuis les années 1960 à nos jours*
 - 3.2. les évolution dans la typologie du bâti sur les exploitations rencontrées*
- 4. Les constats et les enseignements généraux** **page 327**
- 4.1. Des évolutions extrêmement diverses*
 - 4.2. Une obsolescence croissante des bâtiments agricoles anciens et parfois modernes*
 - 4.3. Des attitudes diverses face au bâti ancien*
 - 4.4. L'impact de la diversification*
 - 4.5. Des approches variables par les agriculteurs de la notion de patrimoine*
 - 4.6. L'importance de la dynamique locale*
 - 4.7. Quelles perspectives pour ces exploitations ?*

Recommandation n°1 – Etendre l’expérience menée dans d’autres territoires et valoriser l’étude auprès d’un public plus large.

Recommandation n°2 - Réunir un collectif d’acteurs autour d’un projet commun « bâtiments agricoles, paysages ruraux et développement des territoires ».

Recommandation n°3 - Sensibiliser différentes cibles sur la question du bâti agricole : la réappropriation des lieux anciens en cours / en risque d’abandon et la construction de nouveaux bâtiments de qualité.

Recommandation n° 4 – Encourager la rencontre des différents réseaux et de compétences locales et favoriser l’organisation d’un groupe reconnu au niveau national et au niveau local.

Recommandation n° 5 - Former les professionnels de la construction aux besoins du monde agricole, à la préservation de patrimoine bâti et à l’ouverture vers la qualité des créations de bâtiments.

Recommandation n°6 – Construire des aides financières en mobilisant celles existantes et en mettant en place de nouvelles formules localement pour faciliter les projets.

Annexes 3 – Analyses du cadre Logique et arbre à problèmes

Sources bibliographiques et contributions exceptionnelles

Glossaire

Remerciements – listes des personnes auditionnées

Etude du bâti de dix exploitations en Bresse (Saône-et-Loire / 71)



La Bresse est traditionnellement une région de polyculture et d'élevage diversifiés où les exploitations agricoles se sont agrandies et spécialisées dans différents domaines si bien qu'elle n'a pas aujourd'hui de spécificité régionale.

Les agriculteurs enquêtés ont progressivement délaissé une partie de leurs bâtiments anciens et en ont construit de nouveaux, plus adaptés à l'évolution de leurs exploitations. Les bâtiments désaffectés sont nombreux aujourd'hui et datent autant d'après-1960 que d'époque antérieure. Ils posent par leur nombre la question du devenir de ces « friches bâties » agricoles.



1. La réalisation de l'étude locale

1.1. Le comité local

Le comité local a été constitué par l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, basé à Pierre de Bresse, le CAUE et la DDAF de Saône-et-Loire. La Chambre d'Agriculture a également apporté son appui.

1.2. Le choix du territoire d'étude

La Bresse de Saône-et-Loire avait initialement été choisie pour la réputation de sa polyculture et son élevage avicole de qualité, et en raison de la pression foncière à laquelle elle est soumise, notamment par la multiplication de résidences secondaires.

Dix exploitations ont été enquêtées, réparties dans l'ensemble de la Bresse de Saône-et-Loire. Le choix des exploitations a été fait afin de favoriser une diversité de profils agricoles et de situations, tout en satisfaisant une répartition aussi homogène que possible à l'intérieur de la Bresse Bourguignonne. Il a reposé sur trois critères de sélection :

- confrontation à une pression foncière et/ou urbaine
- intérêt du système agricole et de l'évolution de ce système depuis les années 1960 (avec d'un point de vue technique la facilité de connaissance de cette exploitation). La filière de volailles de Bresse a également été surreprésentée pour répondre aux préoccupations initiales du comité de

pilotage national.

- une prise en compte de la diversité du bâti agricole actuel et des systèmes de production.

Les contacts avec les agriculteurs se sont fait par l'intermédiaire de deux partenaires très présents sur le terrain, d'une part l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, d'autre part par la Chambre d'Agriculture de la Saône-et-Loire.

1.3. Réalisation de l'étude

Les enquêtes ont ensuite été réalisées par Pierre et Rémi Janin, architecte et paysagiste, de l'Agence FABRIQUES Architectures Paysages basée dans le département de la Loire.

2. La Bresse bourguignonne

2.1. La Bresse, entre Jura et massif central

La Bresse est à cheval sur trois départements et trois régions, l'Ain et la Région Rhône-Alpes au sud, la Saône-et-Loire et la Bourgogne au nord, le Jura et la Franche-Comté au nord-est. Elle forme une plaine bocagère ayant la forme d'un grand rectangle de 100 km de long sur 40 km de large, limitée à l'est par les Monts du Revermont, premiers contrefort du Jura, à l'ouest par la Saône et le massif central, au nord par le cours inférieur du Doubs et enfin, au sud, par les étangs de la Dombes.

La Bresse bourguignonne y couvre un territoire de 1690 km², représentant 112 communes pour une population totale de 70 000 habitants.

2.2. Une plaine sédimentaire

2.2.1. Un ancien lac comblé

La Bresse était à l'ère tertiaire recouverte par un vaste lac qui s'est lentement exhaussé avec la sédimentation des marnes, limons et argiles bleues, se déversant au Sud vers la Méditerranée. Au tertiaire, lors du soulèvement alpin, ce lac peu profond et marécageux s'est asséché et a été l'objet d'un léger mouvement donnant naissance à un espace mollement vallonné avec de très faibles dénivellations lui donnant son relief actuel. Enfin, au quaternaire, les cours d'eau ont érodé leur vallée et alluvionné les zones inondables.

La Bresse est ainsi aujourd'hui une plaine alluviale constituée d'argile et de marne imperméables, ne dépassant pas 200 mètres d'altitude, zone de terres lourdes et humides.

La géologie et la nature des sols qui en dérivent expliquent à la fois la nature des matériaux de construction utilisés traditionnellement et l'utilisation agricole des sols.

2.2.2. Un climat humide

Le climat est ici semi-continentale, à la fois sous influence océanique et méditerranéenne. Les hivers sont peu rigoureux et les étés sont tempérés, avec une température moyenne proche des 20 degrés. Les précipitations sont bien réparties tout au long de l'année (800 mm environ par an).

2.2.3. Hydrologie

Ancienne zone marécageuse au faible relief, la Bresse bourguignonne est marquée par un réseau hydrologique dense traversé en son centre par la Reyssouze. Cette rivière rejoint à l'ouest la vallée de la Saône, en bordure des contreforts du massif central et qui draine ce réseau vers le sud. La nature des sols bressans favorise la présence d'étangs (moins nombreux que dans les Dombes plus au sud) et de zones marécageuses encore présentes bien qu'elles aient été majoritairement assainies. La rétention de l'humidité par les sols a permis dès le XVII^e siècle la culture du maïs. Depuis les années 1960, d'importants travaux de drainage ont été réalisés pour permettre la diversification et l'optimisation des cultures (drainage souterrain, jusqu'ici les terres cultivées étaient en « billons » pour

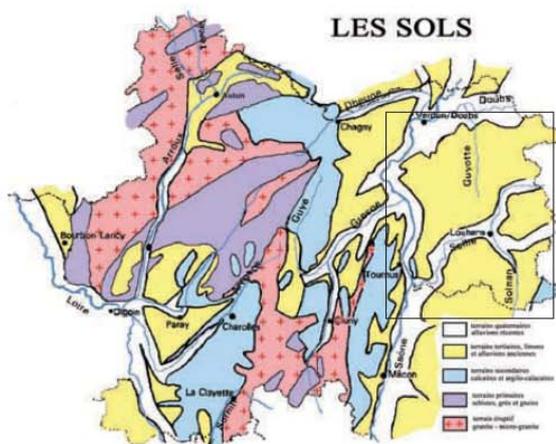


fig.1. : contexte géologique de la Bresse Bourguignonne (source EBA Bresse)

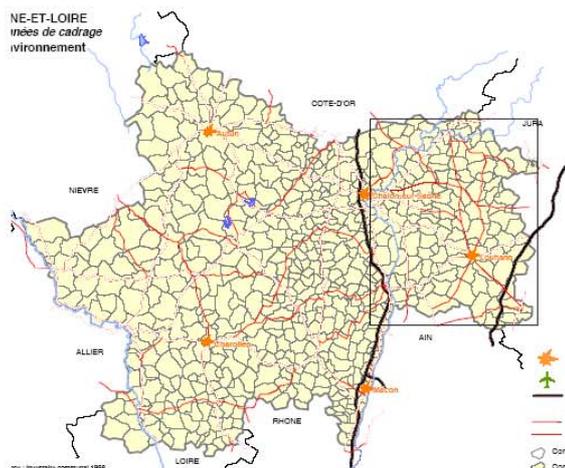


fig.2. : situation géographique et réseaux routier de Saône-et-Loire (source EBA Bresse)

permettre l'évacuation des eaux).

2.3. Un territoire d'accès difficile qui fut toujours partagé

La Bresse a longtemps été coupée de l'extérieur. Jusqu'au Ve siècle avant JC, la Bresse était encore occupée par une forêt marécageuse rendant difficile les premières occupations humaines ; celles-ci ayant commencé réellement à l'époque celte sur les points les plus hauts. A l'époque romaine, elle était encore délaissée au profit des massifs voisins plus facilement habitables et où la circulation est plus facile.

Le territoire fût ensuite très tôt divisé. Dès le Moyen-Âge, la partie Nord a été rattachée à la Bourgogne alors que le Centre et la partie sud, d'abord indépendants, ont été ensuite soumis aux comtes de Savoie. Après la Révolution, la Bresse Bourguignonne a même été partagée en deux parties, la Bresse Chalonnaise au nord annexée à l'arrondissement de Dijon et la Bresse Louhannaise au Sud.

Pendant très longtemps, du fait des conditions naturelles, le réseau routier a été presque inexistant. Les chemins auraient nécessité un empiècement difficile à trouver sur place, et donc trop coûteux. Été comme hiver, par temps de grande pluies ou d'orage, ils devenaient impraticables, transformés en bourbier. De plus les chemins étaient assez étroits. De ce fait les transports étaient très risqués, la Bresse a de ce fait toujours été évitée, les routes n'étant devenues carrossables qu'à partir de 1850.

Actuellement, la Bresse est toujours divisée entre trois grandes régions :

- la Bresse Chalonnaise et la Bresse Louhannaise (correspondant à deux petites régions agricoles), souvent confondues sous le nom de Bresse Bourguignonne, situées dans le département de Saône-et-Loire et la région Bourgogne.
 - La Bresse de L'Ain ou dite parfois Bresse Savoyarde, située dans le département de l'Ain et la région Rhône-Alpes.
 - La Bresse Jurassienne, située dans le département du Jura et la région Franche-Comté.
- Elle présente cependant une unité géographique, tant géologique, paysagère que culturelle.

2.4. Une économie et un habitat très agricoles

2.4.1. Un territoire, contourné par les grands axes

La Bresse Bourguignonne reste toujours évitée par les grands axes de circulation. A sa limite ouest, la rive droite de la Saône constitue un axe de passage très important marqué par l'autoroute A6, les lignes ferroviaires (ligne régionale et TGV) et par la succession urbaine (Mâcon au sud-ouest, aujourd'hui gare TGV, et Chalon-sur-Saône au nord-ouest). Elle est également bordée à l'est par l'autoroute A39 entre Lyon, Besançon et Strasbourg.

Elle dispose aujourd'hui d'un réseau routier, essentiellement d'intérêt local, assez dense ; la RN 78 en assure la traversée est-ouest de Chalon-sur-Saône à Lons-le-Saulnier.

2.4.2. Un pays resté très marqué par l'agriculture

La Bresse a longtemps été une région essentiellement agricole et demeure très marquée par cette activité malgré la réduction de sa part dans l'économie locale. L'agroalimentaire est ainsi dominante, mais la métallurgie, la carrosserie industrielle, la mécanique, le transport ou la santé sont également des activités économiques développées.

Il n'y existe cependant pas de grandes agglomérations, nonobstant la proximité de la présence de Chalon-sur-Saône sur sa limite occidentale. La ville la plus importante est Louhans qui ne comptait que de 6 531 habitants en 2007 (INSEE).

2.4.3. Un habitat dispersé, des villages nombreux et une pression forte du développement des résidences secondaires

L'habitat est dispersé : les villages comprennent généralement un bourg de moyenne importance, le reste des habitations étant des fermes isolées parsemées dans la campagne ou regroupées en petits hameaux. Cette dispersion de l'habitat explique la multitude des chemins, leur état médiocre accentuant l'isolement de la population.

Cependant, la Bresse était une région au XIXe siècle très peuplée. Ceci explique la faiblesse de la superficie des exploitations agricoles. La population Bressane a ensuite diminué fortement pendant tout le XXe siècle.

Si la population agricole et rurale s'est progressivement restreinte, la proximité relative de centres urbains, de la Suisse et de gares TGV augmente cependant une pression foncière de plus en plus marquée, matérialisée notamment par le développement de l'habitat résidentiel, principal ou secondaire, constitué de bâtiments neufs ou d'anciens bâtiments agricoles réhabilités.

De 1968 à 1999, le nombre de résidences secondaires en Bresse Bourguignonne est passé de 2 200 à 5 700 (+ 159%, alors que l'habitat global n'a progressé que de 27%). Les résidences secondaires représentaient en 1999 14% de l'ensemble des logements en Bresse (11% en Bourgogne). Les cantons de Montpont-en-Bresse et Beaurepaire bénéficient des augmentations les plus fortes. Aujourd'hui, on compte également en Bresse de Saône-et-Loire 1 200 résidents permanents suisses qui pour la plupart n'y résidaient auparavant qu'à titre secondaire.

2.5. Le patrimoine agricole et rural

2.5.1. Le paysage et l'environnement naturel

Les deux petites régions agricoles, la Bresse Chalonnaise au nord et la Bresse Louhannaise au sud qui composent la Bresse bourguignonne sont relativement homogènes. Elles présentent toutes les deux des paysages en mosaïque, marqué sur un relief mollement vallonné où l'habitat est très dispersé par une alternance entre cultures, prairies et boisements. Le réseau bocager y est désormais plus ou moins ouvert et disparate. La différenciation entre ces deux entités est cependant très progressive.

La Bresse Chalonnaise présente un relief peu prononcé et un paysage plus ouvert avec des sols propices aux grandes cultures ; elle est facilement accessible depuis la Saône et le bassin urbain de Chalon-sur-Saône. Cette partie de la Bresse a été plus particulièrement marquée par les remembrements, les travaux de drainage et l'ouverture du bocage. On retrouve cependant des boisements qui peuvent être importants.

La Bresse Louhannaise présente quant à elle un relief plus vallonné et un paysage plus marqué par l'élevage, avec une présence plus forte du bocage, et se trouve plus éloignée des centres urbains importants. Elle présente ainsi un espace plus fermé, marqué par une présence des haies plus fortes et des boisements fréquents.

2.5.2. Le patrimoine bâti agricole

La ferme Bressane est un long bâtiment à murs de briques et pans de bois dont le toit à quatre pans est largement enveloppant¹.

Malgré la multitude des variations individuelles et micro-régionales, l'implantation des bâtiments sur leur parcelle (sauf pour les fermes intégrées à un village et ne disposant que d'une place limitée) se fait suivant deux schémas principaux :

- Le premier consiste en une juxtaposition linéaire des différentes fonctions. L'habitation et l'hébergement du bétail sont réunis sous un même toit pour former un bâtiment allongé plus ou moins imposant suivant la dimension de l'exploitation. Orientée selon un axe nord-sud, la construction n'offre à la prise du vent que des croupes de toit ou des pignons sans ouvertures. Traditionnellement, la grange est disposée entre les étables et l'habitation, palliant ainsi les inconvénients nés de la proximité du bétail.

- Dans le second schéma, l'hébergement et l'habitation sont dissociés et se font face de part et d'autre d'une cour ouverte ou entourée de haie vive.

Divers bâtiments annexes (« vouilleau » (hangar en bois), soues, poulaillers, four) sont soit disposés en appentis aux extrémités du bâtiment principale, soit isolés sur la cour où se trouve également le puits.

Tous les bâtiments n'ont généralement qu'un niveau. On trouve cependant des habitations à un étage sur rez-de-chaussée, parfois flanquées d'un ou deux pigeonniers. Ce sont des maisons nobles, anciennes résidences des seigneurs du lieu ou habitation d'une ferme particulièrement riche.

La Bresse est traversée par l'ancienne frontière entre pays de droit coutumier germanique au nord, et pays de droit romain écrit au sud. Cette partition se retrouve dans l'habitat qui, tout en utilisant les mêmes techniques pour les murs, se différencie nettement au niveau des toits. Le toit plat couvert de tuiles romaines (tuiles canal) au sud s'oppose au toit très pentu couvert de tuiles plates (ou plus anciennement de chaume) au nord. Ces deux formes impliquent des charpentes différentes mais se retrouvent pour employer presque systématiquement le toit à quatre pans. L'usage du pignon ou de la demi croupe se limite aux abords du Jura et dans les constructions plus récentes de XIXe en briques.

L'avant toit est largement débordant, ces avancées de toiture permettent de protéger les murs en matériaux fragiles, d'abriter les récoltes (maïs) ou l'escalier extérieur d'accès aux combles. Du nord au sud on retrouve également les mêmes pans de bois garnis de briques crues ou cuites ou de torchis sur le clayonnage de vernes ou de saules, hérités d'un pays forestier dépourvu de ressources minérales.

2.5.3. Les actions locales en faveur du patrimoine

Les actions en faveur du patrimoine sont nombreuses, marquées par la présence très active de l'écomusée de la Bresse Bourguignonne créé en 1981 à Pierre de Bresse par le Conseil général. Il mène un pré-inventaire du bâti rural et de nombreuses actions de sensibilisations des publics.

2.6. L'agriculture Bressane

La Bresse constitue l'une des trois aires agricoles extrêmement différentes du département de la Saône-et-Loire. A l'ouest les reliefs du Morvan sont consacrés presque exclusivement à l'élevage bovin allaitant, au centre, le long de la Saône, les côtes du Mâconnais et du Chalonnais sont dévolues à la viticulture sous AOC et à l'est la Bresse se distingue par une agriculture diversifiée de polyculture élevage.

2.6.1. De la petite polyculture élevage à de grandes exploitations en voie de spécialisation

¹ Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, 1986, La Bresse Bourguignonne.

La nature des sols bressans, retenant l'humidité, est propice à l'installation de prairies et de cultures exigeantes en eau. Le maïs, importé dès le XVII^e siècle, dispose ici de conditions particulièrement appropriées et y a permis l'émergence d'un système de polyculture et d'élevage particulier (notamment avec le poulet de Bresse) qui a perduré jusque dans les années 1960.

Après la Seconde Guerre mondiale la situation a fortement évolué. En Saône-et-Loire la taille des exploitations professionnelles a augmenté fortement et de façon progressive. La SAU moyenne, d'une vingtaine d'hectares dans les années 60, est passée à près de 90 ha en 2007. La régression du nombre d'exploitations a été parallèle. De 11 577 exploitations professionnelles en 1979, celles-ci n'étaient plus que 5 810 en 2005. Encore rares en 1980, les exploitations de plus de 100 ha sont aujourd'hui 2 000 et mettent en valeur les 2/3 de la SAU. En Bresse bourguignonne plus précisément, le nombre total d'exploitations est passé de 6 000 en 1979 à 2 300 en 2000.

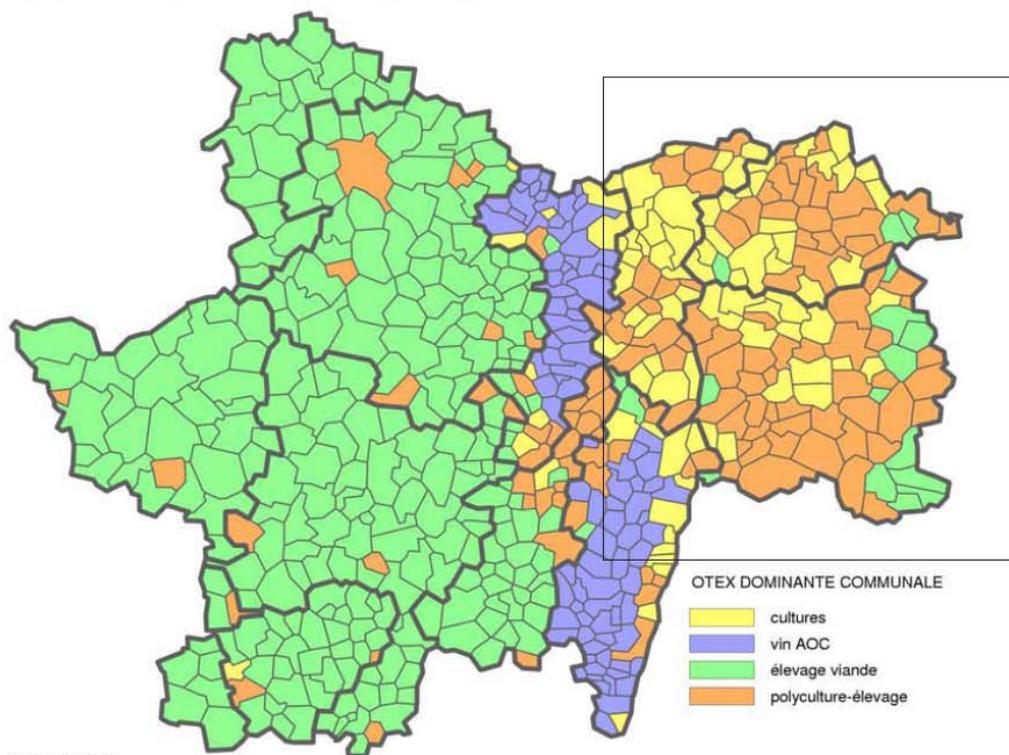
Au cours de cette même période, les effectifs agricoles familiaux se sont réduits dans le département de 103 000 personnes en 1970 à environ 26 000 en 2007. Leur part dans la population départementale qui était à cette période de 20% n'est plus aujourd'hui que de 5%. La population agricole active a été divisée par 4 en moins de 40 ans.

2.6.2. Des systèmes d'exploitation variés

La Bresse Chalonnaise à aujourd'hui une SAU représentant 62% de sa superficie totale alors que pour la Bresse Louhannaise ce taux est de 59%. La différence agricole entre les deux est minime, même si la Bresse Châlonnaise est plus orientée vers la grande culture et la Bresse Louhannaise plutôt vers l'élevage².

On compte aujourd'hui 325 exploitations en Bresse Chalonnaise pour une SAU moyenne de 101 ha alors que la Bresse Louhannaise compte 765 exploitations d'une superficie moyenne de 74 ha.

La population agricole est assez âgée et globalement d'un niveau de formation limité³ et présente



Agrete - RA 2000

fig.3. : Productions dominantes par communes en Saône-et-Loire (source DDAF 71)

² Quelques communes à l'est présentent une dominance marquée en élevage bovin allaitant, les activités d'élevage sont sinon partagées entre élevage bovin lait, bovin allaitant, porcin et avicole (source OTEX).

³ Surtout en Bresse Louhannaise où le taux de formation est le plus bas du département (moins de 60%)

un taux de célibat important (plus de 25%).

Moins du tiers des surfaces sont en faire-valoir direct (30%) alors que le fermage est très développé (70%). Les exploitations ont aujourd'hui fortement tendance à se spécialiser, les exploitations mixtes diminuant en nombre. Sur l'ensemble du département, les exploitations se spécialisent majoritairement en grandes cultures ou en élevage bovins allaitants ou laitiers. L'élevage laitier est cependant en diminution, l'essentiel de la production départementale étant aujourd'hui localisée en Bresse. Le maraîchage périurbain notamment aux abords de Louhans, auparavant très actif, tend à disparaître alors que d'autres formes de productions légumières se développent (avec par exemple la production industrielle de légumes liée à l'implantation de l'usine Daucy dans le nord de la Bresse, à proximité de Chalon-sur-Saône).

- Les grandes cultures

Au niveau départemental, les grandes cultures sont presque exclusivement localisées en Bresse Chalonnaise et en Bresse Louhannaise (la Bresse étant localement surnommée le «grenier bressan»). Le drainage, qui a notamment permis depuis 40 ans de faciliter le travail des cultures concerne 26% de la SAU de la Bresse Chalonnaise et 14% de la SAU de la Bresse Louhannaise.

En Bresse Chalonnaise, les cultures portent majoritairement sur les céréales à paille (50%), viennent ensuite le maïs (25%) et les oléagineux (25%). En Bresse Louhannaise, 40% des superficies sont en céréales à paille, 45% en maïs grain, 15% en oléagineux (colza, tournesol, soja), ce qui suppose une part plus importante (40%) de terres consacrées à l'élevage.

Enfin, le maïs demeure la culture majoritaire, suivie du blé et de l'orge.

- L'élevage bovin

La filière laitière bovine tend à diminuer même si elle reste fortement présente. On dénombrait (données 2006) 4 840 et 11 329 vaches laitières respectivement dans la Bresse Châlonnaise et dans la Bresse Louhannaise. La race Holstein s'est fortement implantée (27% des effectifs), faisant reculer la race Montbéliarde qui est encore dominante avec 70% du cheptel.

L'élevage de vaches allaitantes augmente de façon progressive aux dépens de l'élevage laitier, bien que celui-ci reste majoritaire. Très peu présente en Bresse avant les années 1980, cette production s'est instaurée depuis en complément ou en substitution de la production laitière. En 2000, un élevage bressan sur deux disposait d'un troupeau allaitant plus ou moins modeste (31 vaches en moyenne contre 55 dans le Charollais à l'ouest du département).

Actuellement, en Saône-et-Loire, la Bresse compte 11 887 vaches allaitantes dont 3 994 dans sa partie Châlonnaise et 7 893 en Bresse Louhannaise.

Les deux élevages bovins confondus, les pâturages sont plus chargés au nord de la Bresse ou à l'extrême sud, la Bresse Louhannaise étant dans un système un peu plus extensif à l'est.

- L'élevage porcin



fig.4. : culture de blé dur (source EBA 71)



fig.5. : élevage vaches charolaises (source EBA 71)



fig.6. : stabulation vaches laitières (source EBA 71)



fig.7. : bâtiment volailles de Bresse (source EBA 71)

Important en Saône-et-Loire, l'élevage porcin est pour 53% localisé en Bresse et notamment en Bresse Louhannaise, avec une production moyenne de 530 porcs à l'engrais par exploitation. En Bresse Louhannaise, le nombre d'exploitants engraisant des porcs était de 52 en 1988 pour 24 en 2000, en Bresse Châlonnaise, il était de 29 en 1988 et de 19 en 2000. La production tend actuellement à diminuer et à devenir plus spécialisée et plus industrielle.

– L'aviculture

En Saône-et-Loire la production de volailles repose sur différents systèmes de production : industriel, labellisé et enfin traditionnel, la fameuse la « Volaille de Bresse » protégée par une AOC depuis 1957. Ces productions ont porté en 2001 respectivement sur 5 390 000 poulets intensifs, 1 500 000 poulets label et 680 000 poulets de Bresse.

La production départementale de volailles de type intensif concerne 370 élevages. L'élevage des poulets reste majoritaire dans cette branche d'activité malgré la progression sensible de l'élevage des canards depuis 10 ans. Dans l'élevage de poulets et de pintades, les produits labellisés occupent une place croissante, avec plus d'une volaille intensive sur quatre produite sous label. Enfin, une centaine d'éleveurs adhèrent à un groupement de producteurs.

L'AOC « Volaille de Bresse » compte aujourd'hui 225 éleveurs sur les trois départements concernés (Saône-et-Loire, Ain et Jura). La Saône-et-Loire compte 108 producteurs pour une production actuelle de 450 000 à 500 000 têtes par an (la production a régressé au cours de la dernière décennie avec 40% de diminution). La taille des élevages est variable, des plus petits mettant en place une ou deux bandes de 500 volailles au plus grand produisant 40 000 poulets par an. La surface des bâtiments est fixée par le cahier des charges de l'AOC à 50m² par unité, les bandes ne dépassent pas 500 poulets. Ce type d'élevage représente 10% de la production départementale de poulets.

- Les autres productions

Parmi les autres productions présentes en Bresse, les ovins comme les caprins sont peu représentés, le maraîchage tend à disparaître dans la périphérie de Louhans alors que des productions légumières apparaissent dans le nord-ouest principalement et à l'ouest. On compte dans le centre et l'ouest de la Bresse de Saône-et-Loire quelques productions de vergers et petits fruits. Le nombre de chevaux tend à se développer également (chevaux de selle ou chevaux lourds).

3. Caractéristiques du bâti agricole étudié

3.1. Les exploitations étudiées

3.1.1. Des exploitations variées et de plus en plus spécialisées

Dix exploitations ont été étudiées, réparties de façon relativement homogène sur l'ensemble de la Bresse bourguignonne. Elles présentent des systèmes de production agricole variés :

- Deux ont un système spécialisé exclusif (grandes cultures (exploitation A) et volailles de Bresse (exploitation I))
- Sept ont un système mixte avec un atelier d'élevage et grandes cultures (exploitations B, D, E, F, G, H et J)
- Une dernière reste très diversifiée et fait cohabiter quatre productions différentes (exploitation C) : volailles de Bresse, ovins, porcins et cultures.

En terme de superficie exploitée la moyenne des exploitations étudiées est de 148 hectares, la plus petite exploitation dispose de 40 hectares (exploitation I), les deux plus grandes mettent en valeur plus de 300 hectares (B et G), toutes les deux en système mixte vaches laitières (troupeau de plus de 100 vaches laitières) et grandes cultures.

Six exploitations sont en statut individuel tandis que quatre ont adopté une forme sociétaire, trois en GAEC (B, D et G – toutes sont des exploitations laitières) et une en EARL. Sur dix agriculteurs, neuf ont suivi une formation professionnelle initiale, deux se sont reconvertis dans l'agriculture après une expérience professionnelle extérieure (C et H – tous les deux producteurs de volailles de Bresse).

Enfin, les agriculteurs ne se sont pas engagés dans une réelle diversification extra-agricole ; tout au plus, l'un d'entre eux s'apprête à mettre en location un bâtiment, en l'occurrence une ancienne étable en stabulation entravée construite en 1978 comme local pour artisan, et un éleveur de volailles de Bresse pratique la vente directe mais il ne souhaite pas la développer davantage ; il vend d'ailleurs très peu sur le site même de l'exploitation. Enfin, aucun agriculteur rencontré n'envisage d'effectuer de l'accueil à la ferme.

Sur le plan familial, la totalité des exploitants enquêtés sont des hommes mariés. La question de la reprise se pose peu, la plupart étant trop jeunes pour envisager la question ou ayant déjà engagé la reprise en GAEC avec leurs enfants (B). Seuls les agriculteurs F et H, relativement proche de la retraite et sans repreneur connu, s'interrogent sur le devenir de leur exploitation.

3.1.2. Depuis 1960 : de petites exploitations de polyculture élevage vers des systèmes agricoles variés et spécialisés

	Système de production	SAU	Diversification	Exploitant	Installation
Exploitation A	Cultures (colza, blé, tournesol)	200 ha		Issu de la formation agricole professionnelle	1976 en reprise familiale
Exploitation B	Vaches laitières (120 VL) et 230 ha cultures (blé, orge, maïs, colza)	303 ha		Issu de la formation agricole professionnelle	1972 en reprise familiale (actuellement GAEC - 4 associés)
Exploitation C	Volailles de Bresse, ovins (70 têtes), porcs et cultures (maïs, blé) / 17 ha de parcours	93 ha		Issu de la formation agricole professionnelle	1983 (achat de l'exploitation)
Exploitation D	Vaches laitières (60 VL) et 120 ha cultures (maïs, blé, orge, colza, tournesol)	170 ha		Issu de la formation agricole professionnelle	1997 en reprise familiale (actuellement GAEC- 2 associés)
Exploitation E	Vaches allaitantes (40 VA) et cultures (colza, orge, blé, lupin, soja, maïs, tournesol)	135 ha		Issu de la formation agricole professionnelle	1979 en reprise familiale
Exploitation F	Porcs (618 porcs) et cultures (maïs, colza, pois, blé)	101 ha		Issu de la formation agricole professionnelle	1975 en reprise familiale (actuellement EARL)
Exploitation G	Vaches laitières (105 VL) et cultures / 150ha en prairies, 150 ha en cultures	300 ha		Issu de la formation agricole professionnelle	1990 en reprise familiale (actuellement GAEC - 4 associés)
Exploitation H	Volailles de Bresse et cultures (maïs, blé, soja) / 12 ha de parcours	70 ha	Vente directe	Issu de la reconversion	1987 en reprise familiale
Exploitation I	Volailles de Bresse (50 000/an) / 40 ha de parcours	40 ha		Issu de la formation agricole professionnelle	1974 en reprise familiale
Exploitation J	Volailles (poulets) et cultures (colza, blé, tournesol et maïs)	75 ha	Prévision locaux artisans	Issu de la formation agricole professionnelle	1978 en reprise familiale

fig.8. : tableau récapitulatif des exploitations enquêtées (source EBA nationale)

- Des petites exploitations de polyculture-élevage en 1960

En 1960, l'habitat était éparpillé et situé en bordure et en accès direct sur les nombreux chemins, le réseau vicinal étant très dense.

La majorité des exploitations faisait vivre une famille en polyculture-élevage sur une surface variant généralement de 5 à 30 hectares constituée de petites parcelles de cultures et de pâturages plus ou moins dispersées. Elles entretenaient quelques bovins pour le lait et la viande, quelques porcs et volailles pour la consommation humaine, des cultures, et notamment du maïs, pour l'alimentation animale et humaine.

Le plus fréquemment, l'exploitation était organisée autour d'une cour ouverte, les bâtiments étant séparés (fig.10), hérités très majoritairement du XIXe siècle. Toutes les exploitations étudiées comptaient au moins une habitation et un bâtiment d'exploitation, complétés ponctuellement d'un toit à porcs (localement appelé « tec à porcs », présent sur 5 exploitations), d'un poulailler en annexe éventuelle (sur 4 exploitations), d'un four à pain (sur 5 exploitations) et d'un puits dans la cour.

Ce système d'exploitation a perduré globalement dans les exploitations étudiées jusqu'à la mise en place de la Politique Agricole Commune et l'accélération de la modernisation de l'agriculture, dans les années 1960 voire 1970.

- Les années 1960 et 1970, les premiers éléments de modernisation

En 1960 les débuts de la modernisation de l'agriculture et l'agrandissement concomitant des exploitations ont entraîné des modifications d'abord plus ou moins visibles, la construction de nouveaux bâtiments ne se généralisera qu'à partir de 1970.

C'est d'abord la mise en place d'une laiterie sur la façade de l'étable en stabulation entravée existante (exploitations A, D, E, F et G), associée à des aménagements intérieurs (mise en place d'évacuateurs à fumier et d'abreuvoirs). Cette première phase a été rapidement suivie par la construction de nouvelles étables en stabulation entravée, soit en extension, soit en bâtiments isolés (A, B, D, E, F, G et J). Elle accompagne une augmentation de la taille des troupeaux bovins qui passent de 4-5 vaches laitières à quelques dizaines de têtes.

Dans le même temps, dans les exploitations avicoles, soit de type industriel (exploitations A, F et G), soit en Volailles de Bresse (H et I), de nouveaux bâtiments déconnectés des bâtiments anciens commencent à apparaître.

D'autres spécialisations se mettent en place. L'élevage bovin à viande (vaches allaitantes) suscite la création d'étables entravées appropriées.

En parallèle des bâtiments à usage mixte d'abri de matériel et de stockage apparaissent, nécessités par le développement du machinisme agricole et notamment des tracteurs ainsi que par l'accroissement des besoins de stockage des récoltes et des fourrages.

Dans leur ensemble, ces bâtiments d'exploitation sont construits parallèlement aux bâtiments anciens, restant proches du site de l'exploitation, mais peuvent nécessiter la création d'une nouvelle cour et un nouvel accès.

On observe également la construction de nouvelles habitations à l'extérieur des cours anciennes

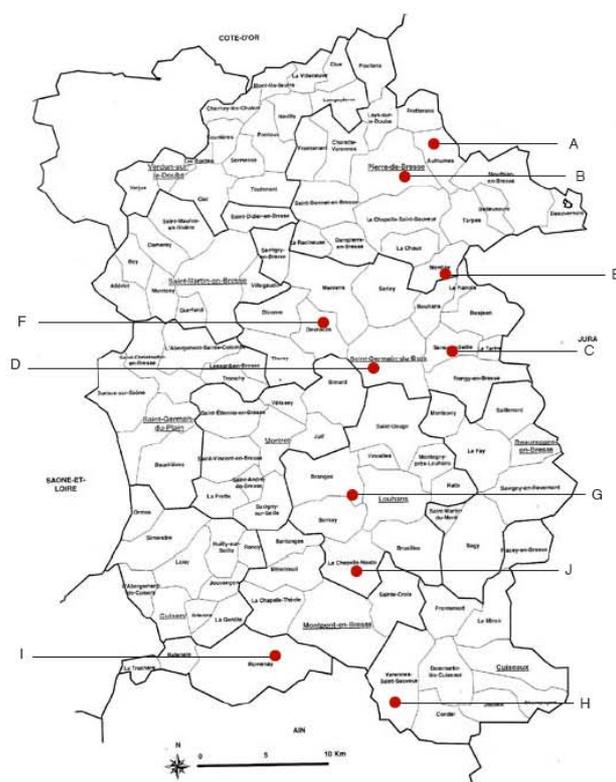


fig.9. : Situation des exploitations étudiées en Bresse Bourguignonne (source EBA 71)

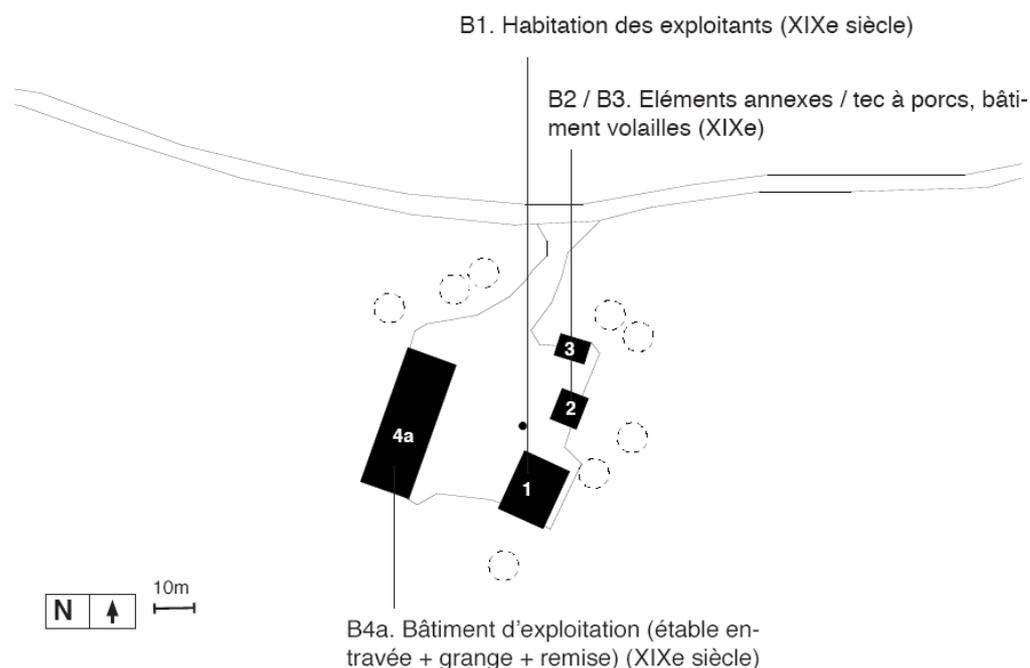


fig.10. : plan masse en 1960 de l'exploitation A (système polyculture élevage) (source EBA 71)

(E et G), correspondant à l'installation d'une nouvelle génération d'exploitants. Ces constructions marquent la fin de la cohabitation jusqu'alors traditionnelle des enfants et des parents sur l'exploitation.

- Les années 1980 et 1990, de nouveaux bâtiments spécialisés

Les années 1980 sont marquées par l'apparition des premières étables en stabulation libre⁴ (B, D, E et G), sur aire paillée avec laiterie et salle de traite intégrées pour le logement des vaches laitières. D'autres exploitants, ayant une production trop faible, arrêtent progressivement la production laitière avec la mise en place des quotas laitiers en 1984 (A, C, E, F, H, I et J).

Certains agriculteurs commencent à se spécialiser, notamment en volailles de Bresse avec cultures partiellement associées ou non (C, H et I). Chacun des trois cas observés ont repris une exploitation dans les années 1970 et 1980. Deux de celles-ci (C et H) n'avaient pas connu d'évolution significative antérieure.

Dans les années 1990 la spécialisation des exploitations se poursuit même s'il subsiste encore fréquemment plusieurs ateliers de productions sur une même exploitation. Les stabulations libres se multiplient (B, D, E & G). Les bâtiments d'exploitation gagnent encore en taille et deviennent plus «légers» par l'utilisation généralisée de matériaux de bardage et des structures plus grandes.

Ces nouveaux matériaux sont introduits dans la construction des bâtiments avicoles en volailles de Bresse, à la faveur d'échanges techniques en 1992 entre la Bresse et les Landes, autre région française d'élevage de volailles en plein air utilisant de petits bâtiments (les bâtiments déplaçables apparaissent).

Enfin, la distinction entre la cour ancienne et une cour nouvelle s'est presque totalement instaurée. Les entrées sont doubles et les bâtiments agricoles anciens sont de moins en utilisés⁵.

A l'inverse, les exploitants et leur famille commencent à faire un nouveau choix d'habitat ; les

⁴Relativement en retard par rapport à d'autres régions.

⁵ sauf parfois dans des systèmes particuliers comme la volaille de Bresse, ou en fonction de l'aptitude et de la volonté des agriculteurs à réutiliser et à modifier les anciens bâtiments.

nouvelles générations d'exploitants commencent à restaurer et réintégrer les anciennes habitations.⁶

- Les années 2000, des exploitations spécialisées

Au cours des années 2000, chaque exploitation s'est spécialisée dans une production d'élevage spécifique lorsqu'elle en conserve une, se consacrant parfois exclusivement aux grandes cultures (exploitation A) ou à l'inverse, cas fréquent, à un seul élevage associé à des grandes cultures (exploitations B, D, E, F, G, H et J). De toutes, une seule a conservé plus de deux ateliers d'élevage (exploitation C).

La diversité de bâtiments se manifeste, non seulement à l'intérieur des exploitations mais aussi de plus en plus entre exploitations (bâtiments bovins laitiers ou bovins allaitants, porcheries, bâtiments avicoles industriels ou de volailles de Bresse, bâtiments de stockage, etc.), en fonction de leur spécialisation. Ainsi si les exploitations des années 1960 pouvaient présenter des organisations relativement semblables liées à des systèmes proches les unes des autres (habitation, bâtiment d'exploitation avec étable, grange et remise, four à pain, tec à porcs et éventuel poulailler avec cultures et

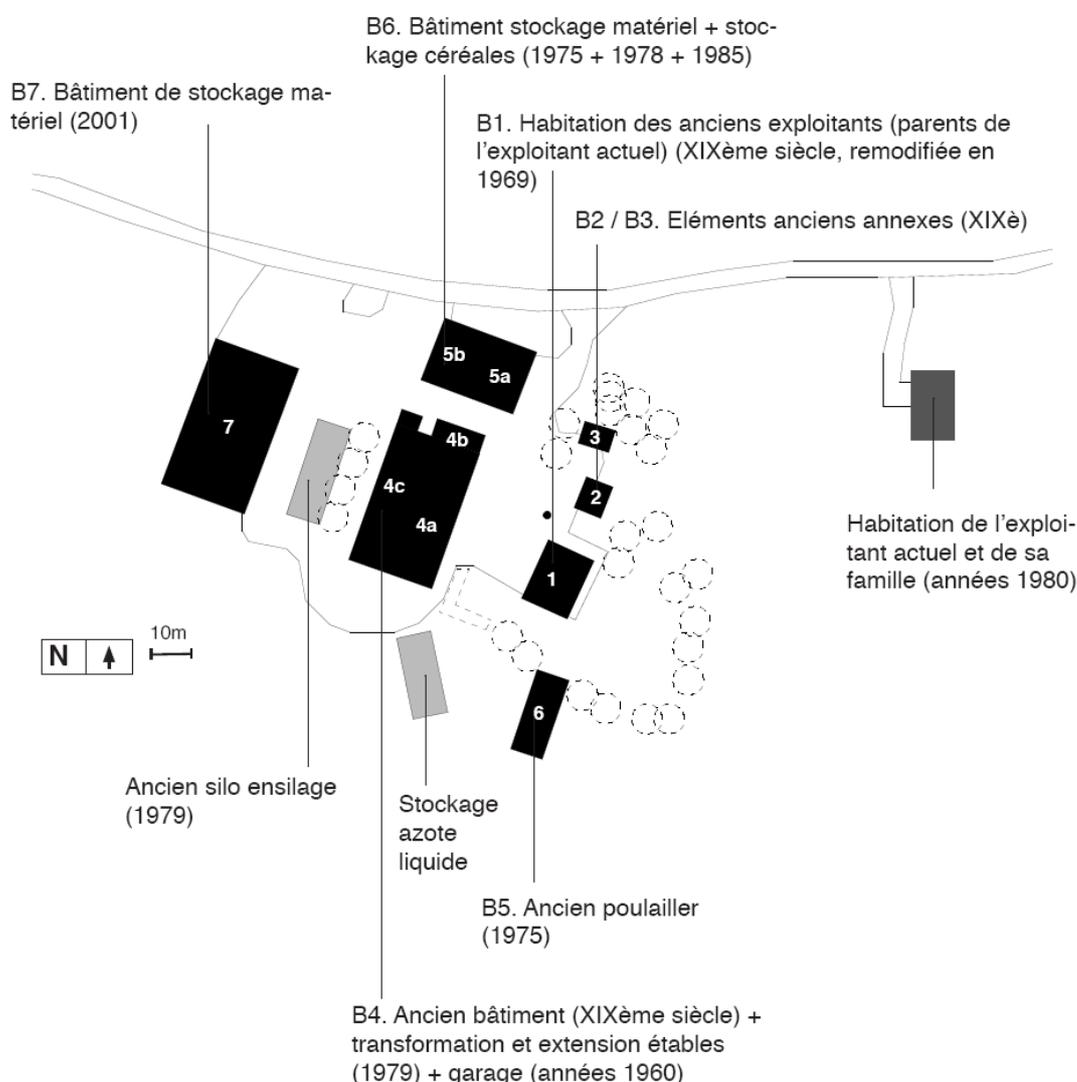


fig.11. : plan masse en 2008 de l'exploitation A (système céréalier) (source EBA 71)

⁶ Ce retour est notamment lié au fait de la valorisation patrimoniale de ce type d'habitat Bressan depuis les années 1970, et du fait surtout du jeu des générations, leurs grands-parents disparaissant et laissant ces habitations «libres».

pâturages associés), les exploitations contemporaines présentent ainsi une nouvelle diversité et une typologie des bâtiments liées à leur choix de systèmes agricoles différents.

Pour les bâtiments bovins, le mode de stabulation libre a été totalement généralisé. Ces exploitations correspondent en élevage bovin laitier ou allaitant à des SAU d'exploitation de plus de 100 à 150 hectares (elles représentent en moyenne l'équivalent de 20 à 30 exploitations de 1960). Au niveau des exploitations d'élevage bovin laitier, Elles peuvent atteindre des cheptels d'une centaine de vaches laitières avec des quotas laitiers avoisinant le million de litres annuel et des objectifs ultérieurs doubles (exploitations B et G). L'automatisation poussée du travail conduit à l'adoption de systèmes de traite robotisée. Les GAEC se sont également généralisés dans ce système agricole (exploitations B, D et G), la répartition des tâches à l'intérieur de ces structures restant cependant spécialisée.

D'autres part, la séparation entre bâtiments anciens, habitat et bâtiments d'exploitation se confirme. Les nouvelles normes sanitaires et règlements d'urbanisme accentuent cette évolution (PMPOA). Ainsi les bâtiments modernes sortent de plus en plus des corps de ferme, notamment en élevage ou en fonction des seuils d'installation classée ils sont expulsés à 50 m ou 100 m des habitations de tiers⁷ (exploitation D).

De même les nouveaux exploitants récupèrent de plus en plus les bâtiments anciens comme lieu d'habitation à la suite de leurs grands-parents. Les lieux d'habitations sont dissociés des lieux de production, soit par la séparation des corps de ferme anciens des nouveaux bâtiments, soit par des lieux d'habitations distants (pouvant aller parfois jusqu'à 8 km dans les cas rencontrés).

Ainsi le site de l'exploitation devient plus un lieu de travail qu'un lieu de vie, évolution accentuée par une agriculture devenue plus professionnelle et moins familiale. Le fait que les conjoints des exploitants travaillent à l'extérieur pousse également à dissocier leur vie privée de l'exploitation agricole dans laquelle ils ne sont pas impliqués (cas des GAEC laitiers rencontrés). Le système en GAEC qui permet une alternance de la présence des exploitants favorise ainsi cette tendance à séparer le lieu de travail des lieux de vie. L'organisation du travail de l'agriculteur tend à rejoindre celle des autres métiers, dans un environnement de plus en plus « citadin ».

3.1.3. L'exemple de l'évolution d'une exploitation enquêtée (exploitation D, de la polyculture élevage à la spécialisation en bovins laitiers et grandes cultures)

En 1960 la ferme s'organise autour d'une cour ouverte (fig. 12). La plupart des bâtiments présents alors date du XIXe siècle. La ferme compte un bâtiment d'habitation, un bâtiment d'exploitation comprenant une étable en stabulation entravée, une grange à l'étage pour le stockage du foin en vrac, une remise, un abri pour les volailles et également un tec à porcs et un four à pain. Les constructions ont une charpente de bois, des murs en briques pleines et pisé ; leur toiture est en tuiles plates. A cette date l'exploitation fait vivre une famille et fait valoir près d'une vingtaine d'hectares en cultures et prairies, avec quelques vaches, des porcs et des volailles.

Au début des années 1970 un bâtiment de stockage annexe est monté dans le prolongement du bâtiment d'exploitation. Une étable en stabulation entravée pour vaches laitières avec laiterie et stockage matériel et fourrage associé est construite en 1976. Cette évolution accompagnée d'une augmentation des surfaces exploitées traduit un premier choix de développement de l'atelier bovin lait.

En 1977, la construction d'un bâtiment porcin permet de développer cet élevage et de développer une autre activité rémunératrice en annexe de l'élevage bovin lait.

En 1982, l'exploitation est reprise par un couple de la génération suivante, les parents cessent progressivement leur activité mais restent (de même que le frère des parents) sur le site dans les vieux bâtiments. Le nouveau couple exploitant se construit une habitation neuve sur le site.

En 1989 l'élevage bovin laitier se développe toujours. Une stabulation libre avec salle de traite et laiterie est construite. L'ancienne étable en stabulation entravée construite en 1976 commence à ne plus servir au logement des vaches laitières mais uniquement à celui des génisses. Un nouvel accès est créé sur l'exploitation, commençant à définir une partie ancienne et une partie récente. L'étable en stabulation entravée construite près de 15 ans plus tôt est progressivement abandonnée. Les bâtiments anciens ne servent plus au logement des animaux.

En 1992, une stabulation libre sur aire paillée est construite pour les génisses. L'étable en sta-

⁷ Les Règlements Sanitaires Départementaux (RSD) imposent ces contraintes d'éloignement en fonction des seuils.

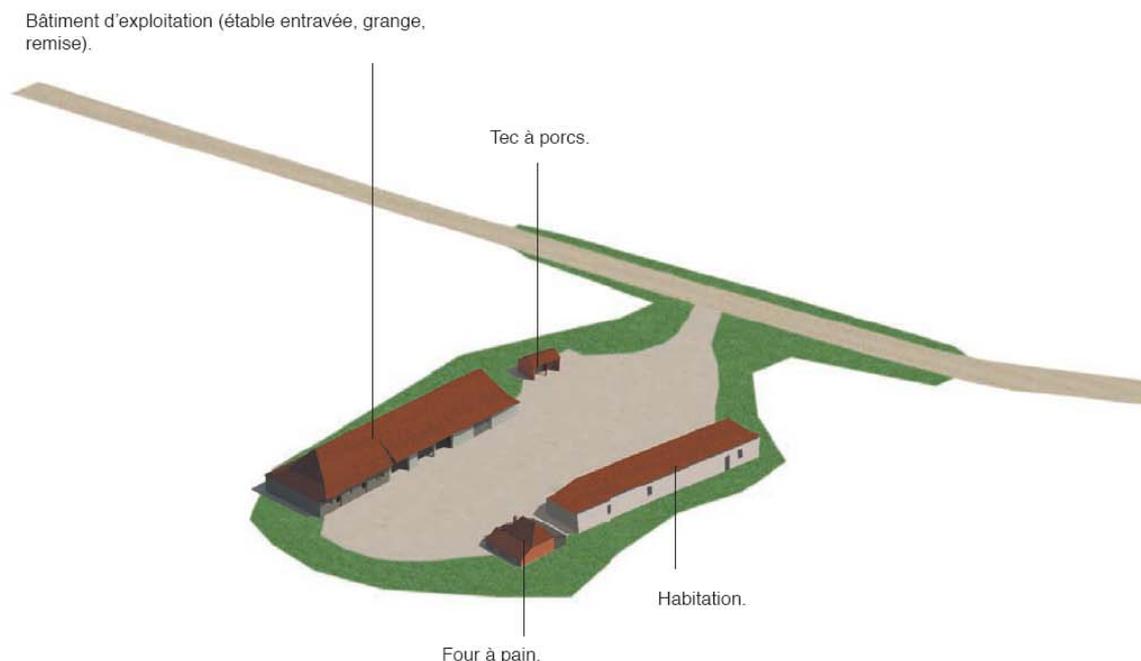


fig.12. : Vue axonométrique présentant l'exploitant D en 1960 (système de polyculture élevage) (source EBA 71)

bulation entravée de 1976 ne sert plus. Le corps de ferme se déporte doucement vers ce nouveau centre, abandonnant de plus en plus les bâtiments anciens.

En 1998, une extension est ajoutée à l'ancien bâtiment de stockage afin de stocker du fourrage supplémentaire et du matériel. La même année, le fils, représentant la troisième génération, s'installe en GAEC avec ses parents. Il reprend l'habitation ancienne occupée antérieurement par ses grands-parents. Son épouse travaille à l'extérieur.

En 2002 il fait le choix de construire une nouvelle habitation à l'écart. Seul son oncle vit encore dans l'ancienne habitation.

En 2003, lors du départ du père à la retraite et dans la prévision du départ de la mère en 2007, un nouvel associé participe au GAEC. Il s'installe provisoirement dans l'ancienne habitation. Un nouveau projet de bâtiment est lancé pour les vaches laitières. Le bâtiment est construit en 2006 à l'extérieur du corps de ferme pour des raisons d'éloignement de tiers de 100 m en application du règlement sanitaire départemental (RSD) concernant les installations classées. C'est une stabulation libre sur logettes paillées avec salle de traite et laiterie, comprenant une nursery et un bureau (du fait notamment de l'éloignement).

Enfin en 2007 l'ancien bâtiment porcin est abandonné, les exploitants ayant fait le choix de ne pas faire investir dans cette production pour se conformer aux normes. Il est détruit et remplacé par des silos couloir ensilage en béton préfabriqué.

Les quelques bâtiments permettant la production de volailles de Bresse sont également abandonnés, l'exploitation se spécialisant désormais dans la production de bovins laitiers et de grandes cultures partiellement associées à l'élevage (fig.13).

Actuellement l'ancienne étable en stabulation entravée de 1976 ne sert plus, à peine à du stockage de petit matériel, de même qu'une partie des bâtiments anciens (ancienne étable, grange, tec à porcs – le four à pain a été aménagé en atelier). La question de leur devenir se pose, les exploitants envisageant de peut-être détruire l'étable en stabulation entravée de 1976 pour construire un bâtiment de stockage de matériel ou de fourrage à sa place. Le devenir des bâtiments anciens inutilisés n'est envisagé pour l'instant que dans une perspective agricole.

Enfin l'ancienne habitation est occupée par l'oncle du premier associé et toujours par le second associé. Sa rénovation est envisagée mais elle nécessiterait des moyens importants.

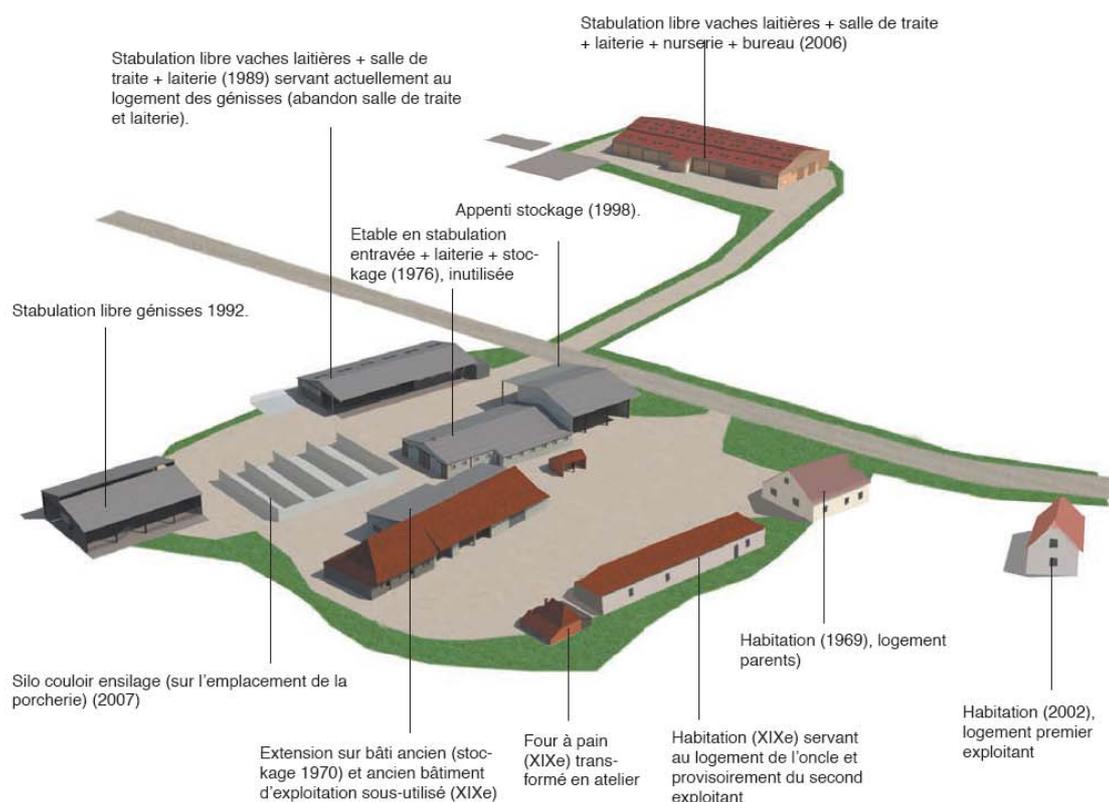


fig.13. : Vue axonométrique présentant l'exploitant D en 2008 (système bovin laitier et grandes cultures) (source EBA 71)

3.2. Typologie du bâti des exploitations visitées

Les 10 exploitations enquêtées comptent actuellement un nombre total de 101 bâtiments d'une surface totale de 31 152,1 m² (soit une surface moyenne de 3 115 m² par exploitation et de 308 m²/bâtiment).

En termes de surfaces au sol, les bâtiments anciens sont largement minoritaires (19,8%), alors que les bâtiments modernes représentent plus de la moitié du bâti (58,6%). Les bâtiments construits depuis 2000 sont eux-mêmes plus importants que les bâtiments anciens (21,5%).

Près de la moitié des bâtiments des exploitations étudiées sont des bâtiments d'élevage (45,5%, la très grande majorité étant postérieure à 1960), 28,7% sont des bâtiments d'exploitation et 6% sont des habitations⁸.

3.2.1. Le logement des agriculteurs et de leur famille

Les logements des exploitants et de leur famille ont subi d'importantes modifications depuis les années 1960. S'il était fréquent avant 1960 qu'une habitation abrite plusieurs générations, de nouvelles habitations construites ultérieurement ont permis aux nouveaux exploitants à la fois d'accéder au confort moderne et d'être indépendants (A, D, E, F et G). Elles traduisent la succession des générations d'exploitants, entre parents restant dans les bâtiments anciens et enfants construisant une nouvelle maison à proximité jusque dans les années 1980 (fig.15). Ces logements modernes ont été construits sur le modèle pavillonnaire, à proximité du corps de ferme (moins de 200 mètres) généra-

⁸Il faut cependant noter que toutes les habitations n'ont été étudiées du fait, dans le cas d'habitations récentes, de leur éloignement du siège de l'exploitation.



fig. 14. : Habitation début XIXe rénovée en 2005 (exploitation D) exploitant actuel (source EBA 71)



fig. 15. : Habitation 1982 (exploitation D) parents de l'exploitant actuel (source EBA 71)

lement avec un accès séparé.

Enfin, deux éleveurs en volailles de Bresse (H et I) n'habitent pas à proximité de leur lieu de production mais respectivement à 8 et 4 kilomètres du site d'exploitation. Dans chacun de ces deux cas, l'ancienne habitation est inoccupée voire en cours de destruction (exploitation I).

A partir des années 1980 et 1990 cependant, on note un retour vers les anciennes habitations par les nouveaux agriculteurs (exploitations C, D, E, G et J), d'une part du fait du jeu d'alternance des génération (les grands-parents disparaissant laissent vacants ces bâtiments), d'autre part du fait de la valorisation de ce type de bâti au contraire des années 1960 où il était sans doute plus «moderne» de construire une habitation neuve (fig.14).

3.2.2. Les bâtiments agricoles anciens

On compte différents types de bâtiments anciens correspondants aux systèmes de polyculture élevage encore présent en 1960 : les habitations, les bâtiments d'exploitation, les teccs à porcs, les poulaillers et les fours à pain.

La plupart reste globalement assez récent : ainsi, les bâtiments les plus anciens datent du XVIIIe siècle et ne représentent que 3,7% du bâti ancien, l'essentiel datant du XIXe siècle (84,28%) et notamment de sa seconde moitié.

Peu de bâtiments anciens sont recouverts en tuiles plates (22,8%) ou en tuiles canal (10,5%), la très grande majorité étant actuellement couverts en tuiles mécaniques (56,5%) ou en tôles métalliques (4,7%). L'ensemble des charpentes des bâtiments anciens est réalisé en bois.

Pour les murs, les matériaux employés sont souvent le pan de bois hourdé avec de la terre crue ou de la terre cuite avec soubassement en briques pleines ou pierres calcaires. Les systèmes de colombage sont fréquents, la brique pleine est également très employée. L'usage de ces matériaux est directement lié à la nature des sols de la Bresse, dominés par l'argile. Cette particularité a ainsi limité l'usage de la pierre dans la construction.

On recense également quelques éléments de construction datant des années 1930 à 1950, bâtiments d'exploitation en parpaings ou briques creuses mais qui restent rares par rapport aux grandes phases de constructions successives qui auront lieu après les années 1960. On recense également des cribs à maïs, aujourd'hui inutilisés, en ossature bois et grillages métalliques.

- l'étable, grange et remise

Le bâtiment d'exploitation principal comprend généralement en rez-de-chaussée une ancienne étable en stabulation entravée⁹, avec un couloir central de service accessible pour la distribution du fourrage et de l'eau et l'évacuation du fumier, une grange pour le stockage du foin en vrac au-dessus de l'étable pouvant y être connecté par trappe donnant sur le couloir central ou parfois dans les râteliers, une remise permettant l'affouragement et le stockage de matériel (fig. 16 et 17).

Ces étables entravées ont souvent connu des modifications au cours des années 1950 à 1960

⁹ Une est encore utilisée (exploitation E) pour le logement de broutards, les autres ne le sont plus.



fig. 16. : Ancien bâtiment d'exploitation fin XIXe (exploitation F), aujourd'hui stockage petit matériel (source EBA 71)



fig. 17. : Ancien bâtiment d'exploitation début XIXe (exploitation D), aujourd'hui stockage petit matériel (source EBA 71)

par la mise en place d'abreuvoirs automatiques et d'évacuateurs de fumier.

Les bâtiments d'exploitation peuvent être d'assez grande dimension (jusqu'à 40 m de longueur pour 6 à 8 mètres de larges, avec une hauteur au faitage de près de 7 à 8 m parfois).

Ils présentent des débords de toitures qui peuvent être importants (caractéristique des bâtiments bressans anciens, servant a priori à couvrir les circulations extérieures et comme lieu de séchage du maïs, de même que pour les anciennes habitations).

Les évolutions des exploitations font que ces bâtiments sont aujourd'hui très peu utilisés, difficilement adaptables aux fonctionnements modernes¹⁰. Ils sont de fait assez peu entretenus. Certains exploitants les ont démontés (exploitations H et I), parfois pour la revente des matériaux (I).

- les « tecs » à porcs et poulaillers

Les tecs à porcs sont de petits bâtiments servant au logement des cochons (fig.18). Les porcs y étaient logés à l'intérieur en permanence, des systèmes d'auge placée à l'extérieur pouvaient exister permettant de nourrir les cochons sans entrer à l'intérieur du bâtiment (F par exemple). Leurs dimensions sont relativement modestes, ne dépassant pas 4 à 5 mètres de longueurs pour 3 mètres de largeurs et 2 à 3 mètres de hauteur. On les retrouve sur cinq exploitations (exploitations A, D, E, F et H). Aucun n'est en service aujourd'hui, ils servent au mieux de rangement de petit matériel, parfois de garage ou abritent le local phytosanitaire. Certains ont été démolis (exploitations G et I).

- les poulaillers

Les poulaillers sont également de petits bâtiments, plus modestes en taille que les tecs à porcs. Ils sont généralement en murs briques avec toiture en tuiles plates ou mécaniques.



fig. 18. : Ancien tec à porcs fin XIXe (exploitation F), aujourd'hui inutilisé (source EBA 71)



fig. 19. : Ancien tec à porcs fin XIXe (exploitation A), aujourd'hui inutilisé (source EBA 71)

¹⁰ la seule véritable utilisation agricole rencontrée se trouve dans la filière volailles de Bresse, lors de locaux de transformation sur place et de salle d'épinettes (exploitations C et G).



fig.20. : Ancien four à pain XIXe (exploitation D), aujourd'hui utilisé comme atelier (source EBA 71)



fig.21. : Ancien cribs à maïs 1930 (exploitation E), aujourd'hui inutilisé (source EBA 71)

Ils sont moins fréquents sur les exploitations étudiées (exploitations A et E). Plus aucun n'est utilisé aujourd'hui pour cet usage. De même que les tecs à porcs, ils peuvent abriter du petit matériel ou parfois le local phytosanitaire.

- Les fours à pain

Ils sont très présents sur les exploitations étudiées (exploitations D, E, F, G et J (fig.19 et 20)). Ce sont des bâtiments séparés de l'habitation¹¹. Ils sont généralement en briques pleines et toitures en tuiles plates. Ils ne sont plus utilisés depuis les années 1960 à 1970 mais les agriculteurs rencontrés hésitent très souvent à s'en séparer même s'ils n'ont plus d'usage¹². Certains les ont cependant restaurés (exploitation J) même s'ils n'en voient pas d'utilisation possible.

- les cribs à maïs

Ils datent généralement des années 1930 à 1950. Ils sont présents sur 4 exploitations (D, E, H et J) mais n'ont plus d'usage aujourd'hui (fig.21). Ils sont en structure métallique avec grillage. Les toitures sont également métalliques.

- les autres bâtiments anciens

On recense quelques bâtiments antérieurs à 1960 construits en murs de parpaings de ciment (datant notamment des années 1940 à 1950). C'est le cas d'un bâtiment d'exploitation (exploitation B) d'une conception formelle proche des bâtiments d'exploitation anciens, les modifications typologiques n'auront réellement lieu qu'à partir des années 1960.

3.2.3. Bâtiments agricoles modernes et neufs

Les bâtiments agricoles postérieurs à 1960 sont les plus importants (en termes de surface au sol) sur les exploitations. Très peu ont été construits dans les années 1960 (3,2%). La plus grande phase de construction correspond aux années 1970 (27,1% des bâtiments récents), alors que 19% de ces bâtiments ont été construits dans les années 1980, 23% dans les années 1990 et enfin 26,88% dans les années 2000.

Les murs sont réalisés en matériaux assez variés, parpaings de ciment ou briques creuses, bardages bois, métalliques ou plastiques. La plupart des charpentes des bâtiments modernes est métallique (56,6%), le reste étant en bois (33%) ou en béton (3,3%). La plupart des bâtiments neufs (après 2000) sont réalisés en charpente métallique (80%).

Les bâtiments modernes (de 1960 à 2000) sont couverts très majoritairement en fibrociment

¹¹ En raison des risques d'incendie.

¹² Un seul a été transformé en atelier (exploitation D), les autres ne servent pas.

(72%), le reste étant en tôles métalliques (11,8%), en tuiles mécaniques (8,5%) et en plastique (7,4%, essentiellement des bâtiments avicoles). Sur les bâtiments neufs (construits depuis 2000) les couvertures en fibre ciment prennent encore plus de place (96%), le reste l'est en tôles métalliques (3%) ou en plastique (1%).

- Les bâtiments bovins laitiers

Les premiers bâtiments bovins laitiers construits après 1960 étaient des étables en stabulation entravée. Elles ont été construites soit en extension des anciens bâtiments d'exploitation et ne comportaient alors qu'un seul pan (exploitations A et G), soit en dehors des anciens bâtiments d'exploitation et étaient construites à deux pans (exploitations B, D et J). Ce type de bâtiment est basé sur un système d'évacuateur à fumier et possède des abreuvoirs automatiques. Ils ont toujours été construits en murs de parpaings laissés apparents avec des ouvertures lumineuses latérales vitrées avec toiture de fibre ciment non teintée. Leurs charpentes sont en bois ou métalliques.

Pour les bâtiments à deux pans, l'étable s'organise autour d'un couloir d'alimentation central. Deux couloirs de service latéraux permettent d'effectuer manuellement la sortie du fumier dans l'évacuateur. Les animaux sont placés tête à tête, de part et d'autre du couloir central. Ces bâtiments représentent des surfaces moyennes de 300m² à 350m² environ pour loger une trentaine de vaches laitières et sont associés à un silo-couloir extérieur lié au développement du maïs ensilage et à une fumière en bout de bâtiment (fig.22).

Au début des années 1980 sont apparues les premières étables en stabulation libre dans les exploitations étudiées (exploitations B et D). Elles sont établies sur aire paillée et présentent une salle de traite intégrée avec laiterie. Ces bâtiments sont plus ouverts et plus lumineux, ils présentent une face ouverte (est) et des systèmes de bardage bois ajourés. Des plaques translucides sont placées en toiture et offre une meilleure luminosité. Ces bâtiments représentent des surfaces unitaires d'environ 400 à 500 m².

Dans les années 1990 puis 2000, l'influence grandissante des politiques «d'intégration» paysagère et surtout l'ajout du volet paysager dans les permis de construire influence fortement l'aspect des bâtiments (exploitations B, D et G). Les toitures de fibre ciment sont teintées en rouge plus ou moins sombre, parfois marron clair, alors que les bardages métalliques installés sur les nouveaux bâtiments sont de couleur beige, jaune ou verte, rarement marron clair (fig.24). Ces bâtiments commencent pour les plus importants à atteindre des surfaces équivalentes à 1000m² et des hauteurs au faîtage de 10 mètres.

Dans les années 2000, le mode de stabulation libre sur aire paillée est abandonné sur les exploitations étudiées au profit d'un mode de stabulation libre avec logettes et les bâtiments sont entiè-



fig.22. : Ancienne étable entravée 1975 pour 30 vaches laitières (exploitation D), aujourd'hui inutilisée (source EBA 71)

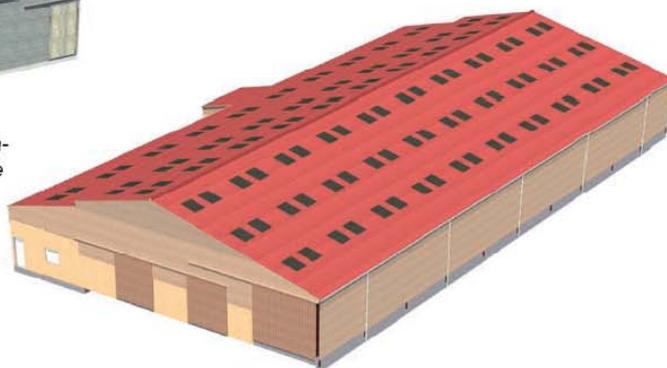


fig.23. : Stabulation libre logettes 2006 pour 60 vaches laitières (exploitation D) (source EBA 71)



fig.24. : Stabulation libre 1996 pour vaches allaitantes (exploitation E) (source EBA 71)

remment fermés sur leurs 4 faces (exploitations D et G). Leur conception s'éloigne de plus en plus de celle des anciens corps de ferme (fig.23).

- Les bâtiments bovins allaitants

Les bâtiments bovins allaitants suivent l'évolution générale des bâtiments bovins laitiers. La différence repose essentiellement sur une séparation des mères par âges des veaux, et par l'absence de système de traite et de stockage du lait (exploitations E et F).

- Les porcheries

Deux cas ont été rencontrés (exploitations C et F). Sur l'exploitation F la première porcherie avait été construite dans les années 1970 pour être remplacée à la même place par un nouveau bâtiment aux normes en 2003 (fig.26). C'est actuellement un bâtiment allongé associé à une fosse à lisier. L'exploitation C présente un bâtiment d'engraissement. Il présente un système sur aire paillée avec une face ouverte (est). Les deux cas rencontrés sont réalisés en briques creuses, toiture de fibre ciment ou de bacs aciers.

- Bâtiments avicoles industriels

Les premiers bâtiments avicoles industriels apparaissent dès les années 1960 puis 1970 sur certaines exploitations (exploitations A, F et G). Ces bâtiments sont bas et allongés, leurs murs sont en plaques de fibrociment ou panneaux bois et toiture fibre ciment ou métallique. Dans les années 1980 (exploitation J), le cas rencontré présente des bâtiments en tunnel (toiture plastique et structure



fig.25. : Bâtiment avicole 1978 (exploitation D) aujourd'hui stockage matériel (source EBA 71)

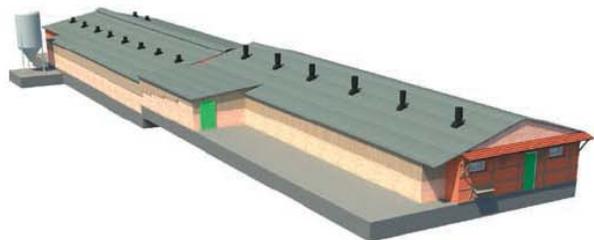


fig.26. : Bâtiment avicole 1988 (exploitation J) (source EBA 71)

métallique).

Aujourd'hui ces bâtiments par leur spécificité de construction sont parmi ceux qui posent le problème de leur devenir pour les premières générations (1960 et 1970, exploitations A, F et G). Les matériaux employés (quand ce n'est pas du fibre ciment amianté) de même que les volumes engendrés entraînent à la fois une dégradation généralement rapide de ces bâtiments et un réemploi difficile. Ils ne servent ainsi plus aujourd'hui à l'élevage de volailles. Soit ils ne sont plus du tout utilisés, soit ils abritent du stockage de petit matériel. Leur démolition est généralement envisagée lorsque qu'ils ne servent plus.

- Bâtiments « Volaille de Bresse »

Les premiers bâtiments étudiés datent des années 1960 et 1970 (exploitations H et I (fig.27)). Ils ont au départ été construits en maçonnerie et sont fixes, ne dépassant pas 20 m². Les matériaux utilisés sont le parpaing ou des plaques de fibre ciment pour les murs, avec toiture en tôles ondulées de fibre ciment.

Les bâtiments dans les années 1980 restent proches de ce modèle mais les matériaux utilisés commencent progressivement à être plus «légers». Les bâtiments de volailles de Bresse passent fréquemment en ossature bois : les murs sont en contreplaqué bois avec des ouvertures grillagées et les toitures restent en fibre ciment ou sont en tôle ondulée ou bac acier.

A la fin des années 1980 et plus nettement à partir des années 1990, les premiers bâtiments tunnels utilisant des matériaux plastiques se généralisent. Les bâtiments fixes associent parfois briques creuses et bois avec toiture bâche. Si les bâtiments pouvaient être déplaçables notamment à partir des années 1980 (pour les bâtiments bois), des échanges techniques en 1992 avec les éleveurs des Landes permettent d'importer de nouveaux principes de déplacement des bâtiments.

Dès lors les bâtiments de volaille de Bresse sont de plusieurs types mais peuvent se caractériser en trois sortes de bâtiments :

- les bâtiments entièrement métalliques, de type semi-cylindrique, avec tôles ondulées souvent de couleur rouge bordeaux (années 1990, exploitation H (fig.28))
- les bâtiments semi-cylindrique avec panneaux sandwich en façade, ossature métallique et bâche de camion isolée en toiture, très souvent de couleur verte (exploitations C et I (fig.29))
- les bâtiments avec toiture à un ou deux pans en tôles rouge ou bordeaux, ossature métal ou



fig.27. : Bâtiment volailles de Bresse 1965 (exploitation H) aujourd'hui inutilisé (source EBA 71)



fig.28. : Bâtiment volailles de Bresse 1994 (exploitation H) (source EBA 71)



fig.29. : Bâtiment volailles de Bresse 1992 (exploitation C) (source EBA 71)



fig.30. : Bâtiment volailles de Bresse 2004 (exploitation H) (source EBA 71)

bois, avec façade bois en panneaux contreplaqués ou agglomérés ou parfois planches voire mixte avec panneaux sandwich (exploitations H (fig.30))

Leur surface est toujours équivalente à 50 m² pour une surface de parcours de 5000 m² (l'AOC impose 10 m² par poulet).

- Hangars à matériel et alimentation

Les remises à matériel indépendantes sont rares avant 1960. Elles étaient très généralement intégrées aux bâtiments d'exploitation (avec étable en stabulation entravée et grange à l'étage). Le seul cas rencontré dans cette étude est celui d'un bâtiment datant du début du XXe siècle, acheté à plusieurs kilomètres, démonté et remonté dans les années 1920 à son emplacement actuel (exploitation H).

Les premiers bâtiments construits dans ce but au cours des années 1960 sont liés à l'achat du premier tracteur (exploitation J (fig.31)).

D'autres bâtiments rendus nécessaires pour abriter le matériel et parfois pour stocker du fourrage et de la paille sont construits dans les années 1970 (exploitations A, D, F, G et J).

Dans les années 1980 et 1990, ces bâtiments augmentent en taille et sont souvent associés à des bâtiments existants ou construits.

Enfin les bâtiments de stockage des années 2000 associent structure métallique avec toiture de fibre ciment ou de bac-acier teintés, murs en parpaings enduit en partie (face extérieure) ou bardage bac-acier en totalité (exploitations A, B, G et H). Certains, notamment en système céréalier, sont entièrement fermés (exploitation A (fig.32)).



fig.31. : Bâtiment stockage matériel pour premier tracteur 1965 (exploitation J) (source EBA 71)



fig.32. : Bâtiment stockage matériel 2001 (exploitation A) (source EBA 71)

4. Thématiques et problématiques dégagées

En 1960, l'agriculture dans l'ensemble des cas rencontrés a «hérité» de modèles bâtis issus essentiellement du XIXe siècle et du début du XXe siècle, basés sur une agriculture familiale de polyculture-élevage partiellement autarcique. Les systèmes agricoles et les bâtiments correspondants des différentes exploitations étaient similaires.

4.1. La Bresse, une mosaïque basée sur une diversité d'exploitations spécialisées

Au niveau macro-économique l'agriculture bressane ne s'est pas spécialisée suivant une orientation régionale ; sa production est toujours aussi diversifiée. Il en est bien différemment au niveau micro-économique des exploitations étudiées ; plus aucune d'entre-elles, sauf exception, ne pratique le système historique de polyculture-élevage très diversifié d'avant 1960, chacune s'étant progressivement spécialisée.

On observe que chacun des producteurs enquêtés s'est organisé selon des préoccupations spécifiques. Plus généralement, les éleveurs de volailles de Bresse communiquent entre eux et se tour-

nent vers des régions aux activités semblables comme les Landes. Les éleveurs porcins prennent modèle sur la Bretagne, les éleveurs laitiers échangent très fortement et sont relayés par des services spécialisés, les céréaliers fonctionnent en coopérative, etc. Enfin, chaque exploitant devient spécialiste de telle(s) ou telle(s) production(s), connecté plus particulièrement dans des groupes spécifiques de producteurs reposant moins sur des communautés de proximité que sur des communautés par filière.

La diversité des bâtiments est devenue aujourd'hui le fait de chaque exploitation étudiée au travers de sa spécialisation agricole (entre stabulations, porcheries, bâtiments avicoles, bâtiments de stockage, etc.) ; ainsi chacune s'inscrit différemment dans le paysage.

De même, cela s'observe au niveau spatial : le traitement de l'espace diffère selon les systèmes adoptés qui font que lorsqu'on traverse la Bresse se succèdent des espaces d'élevage plutôt fermés avec des étendues de grandes cultures plutôt ouvertes, alternant avec des pâturages à vaches laitières, à bovins à viande et parfois à moutons, des parcours à volailles, des bâtiments porcins et des systèmes céréaliers associés ou non à l'élevage.

4.2. Un changement total de type et de dimension d'agriculture

La dimension des besoins des exploitations a ainsi considérablement changé avec la concentration et la professionnalisation des exploitations observées et le formidable accroissement de leur SAU. On est ainsi passé pour certaines exploitations (exploitation B) d'une vingtaine d'hectares à près de 300 hectares. De la même façon, une exploitation peut représenter actuellement la surface de 25 exploitations de 1960 (exploitation D). Les cheptels ont également augmenté de façon très importante (les exemples laitiers montrent des troupeaux atteignant près de 100 vaches laitières). L'homogénéité des systèmes agraires a par ailleurs progressivement disparu à la suite de la spécialisation de chacune des exploitations, dispersée entre système bovins laitiers, porcins, avicoles, céréaliers, etc. On est ainsi passé à une nouvelle forme de polyculture qui n'est plus interne à chaque exploitation mais à l'échelle de plusieurs exploitations, et qui aboutit à une nouvelle forme d'espace agricole composite. Les besoins en bâtiments liés se sont de la même manière considérablement modifiés, orientés de plus par des normes sanitaires de plus en plus restrictives (cas des bâtiments d'élevage). On est ainsi passé d'une moyenne des bâtiments présents en 1960 de 612 m² par exploitation à 3115 m² en 2008.

4.3. De nouvelles « friches bâties » agricoles

Dans les exploitations étudiées, l'agriculture moderne a accumulé de diverses générations de bâtiments dont certaines ultérieures aux années 1960 ne sont plus adaptées. C'est le cas général de certains bâtiments avicoles (poulaillers des années 1960 et 1970 (fig.33)) ou plus largement des étables construites dans les années 1970 en extension ou en bâtiments isolés (fig.34). Certains bâtiments de stockage posent également ce problème. Ainsi aujourd'hui, sur l'ensemble des surfaces bâties de notre échantillon, seulement 63,4% des bâtiments sont considérés comme en état, 35,6% étant dégradés et 1% en ruine.

L'attitude des agriculteurs face à ces bâtiments est alors diverse. Soit ils les abandonnent, soit ils arrivent à s'en servir plus ou moins difficilement pour y abriter du petit matériel, soit ils envisagent leur démolition pour les remplacer ou non par des bâtiments agricoles modernes, enfin ils s'orientent parfois vers des usages externes à l'agriculture. C'est le cas d'une étable en stabulation entravée construite en 1978 en voie de transformation pour créer un atelier d'artisan (exploitation J). Cet exemple est le seul cas observé de valorisation d'un bâtiment par des usages externes à l'exploitation agricole.

Il convient donc de s'interroger non seulement sur le devenir des générations de bâtiments antérieures à 1960 mais aussi sur celui des générations plus récentes et liées à des pratiques agricoles





fig.33. : Ancien poulailler 1965 inutilisé (exploitation G) (source EBA 71)



fig.34. : Ancienne étable en stabulation entravée 1978 en cours d'aménagement pour location à un artisan (exploitation J) (source EBA 71)

anciens, qui aujourd'hui n'est pas encore terminé, au profit de nouveaux bâtiments à l'échelle de la taille des exploitations et des techniques actuelles. Les bâtiments anciens ont encore parfois certains usages agricoles (local de transformation ou épinettes en volailles de Bresse, étable en stabulation entravée pour génisses et broutards) mais ces cas sont devenus rares (exploitations C, E et H). Ils hébergent sinon un peu de petit matériel ou sont totalement laissés à l'abandon, faute de moyens mais surtout d'utilité (exploitations A, B, D, F et J). Ils sont parfois démolis (exploitation I (fig.35)) ou vendus en raison de la valeur de leurs matériaux pour la reconstruction d'habitations sur les modèles anciens par des personnes extérieures (exploitation G (fig.36)). Ainsi 84% des bâtiments anciens ont eu une autre fonction que celle qu'ils ont aujourd'hui sur les exploitations étudiées.

En général, seule l'habitation ancienne fait l'objet d'une revalorisation (exploitations A, B, C, D, E, F, G et J), toujours pour un usage de logement. Le reste des anciens bâtiments d'exploitation ne sont pas ou rarement rénovés sauf lorsqu'ils retrouvent un réel usage agricole. Il n'a cependant pas été observé de cas de gîtes aménagés dans d'anciens bâtiments, aucun agriculteur rencontré n'exprimant la volonté de développer une diversification touristique.

Ainsi le bâtiment ancien est plus ou moins utilisé d'une part en fonction des filières (la filière volaille de Bresse utilisant plus facilement les bâtiments anciens que la filière céréalière par exemple), d'autre part en fonction de la réflexion et de l'attitude de chaque agriculteur sur ses bâtiments, certains les utilisant plus que d'autres (local phytosanitaire dans un ancien tec à porcs par exemple sur l'exploitation E).

Au-delà le mouvement général reste celui d'une extraction des activités agricoles des anciens corps de ferme vers des ensembles nouveaux, à côté ou de plus en plus éloignés (cette tendance étant affirmée en élevage notamment par les règles d'éloignement sanitaires des tiers), parfois totalement déconnectés. La question se pose ainsi, en Bresse, du devenir des bâtiments anciens sur les exploitations agricoles, notamment face à l'absence de diversifications développées.

4.5. La question de l'habitat des agriculteurs, vers la séparation de l'habitat du lieu de production ?

On a vu que le jeu de la succession des générations avait entraîné entre les années 1960 à 1980 une phase d'habitations nouvelles alors que depuis les années 1980 et 1990 les jeunes exploitants ont tendance à « revenir » vers l'habitation ancienne.

Ce jeu de transmission est vérifié lorsqu'il y a succession et continuité au sein de la même famille, même si la question de la proximité entre parents et enfants sur un même site devient également problématique du fait que les conjoints travaillent à l'extérieur et peuvent aussi aspirer à une vie plus indépendante (c'est le cas des GAEC laitiers par exemple). Ainsi certains habitent de plus en plus loin de leur exploitation, l'habitation étant alors de plus en plus séparée du site de production notamment pour cette raison. Les habitudes de travail changeant, de même que les modes d'élevage permettant moins de surveillance, certains même en cas de reprise familiale souhaitent séparer leur activité de leur lieu d'habitat (c'est le cas par exemple en volaille de Bresse). Lorsqu'il n'y a pas de succession prévue (exploitant F), la question de l'habitat de l'actuel exploitant se pose alors. Peut-il rester sur le site de l'exploitation ou doit-il céder son habitation au nouvel arrivant ? Cette évolution traduit et ac-



fig.35. : Ancienne bâtiment d'exploitation en ruine (exploitation J), prévu pour être détruit (source EBA 71)



fig.36. : Ancien bâtiment d'exploitation en cours de démolition avec revente des matériaux (exploitation G) (source EBA 71)

célère une séparation progressive des lieux de production de ceux du cadre de vie, les modes de vie des exploitants et de leurs familles évoluant.

5. Ouvertures

L'échantillon d'exploitations observées donne une image d'une agriculture bressane qui a très fortement changé en près de cinquante ans, connaissant une très forte concentration et un accroissement des dimensions des exploitations tout aussi marqué.

De point de vue des bâtiments agricoles, cette évolution s'est traduite par un fort besoin d'unités modernes adaptées à l'évolution tant des techniques agricoles que de la dimension des exploitations elles-mêmes ; le corollaire en a été une exclusion progressive des bâtiments les plus anciens.

Les bâtiments d'exploitations d'avant 1960 et certains ultérieurs à 1960 ne sont presque plus utilisés bien que cette notion varie en fonction des systèmes d'exploitations et des « attitudes » propres à chaque agriculteur. Au-delà de cette évolution générale, cette étude met ainsi en évidence la disparité qui peut exister entre agriculteurs face à leurs bâtiments. Certains accumulent rapidement différentes générations de constructions alors que d'autres utilisent mieux l'ensemble de leurs bâtiments.

Ainsi les bâtiments anciens sont sans doute destinés à perdre majoritairement leur fonction agricole. Si les habitations anciennes sont pour la plupart entretenues et utilisées sur les exploitations étudiées, il n'en est pas de même pour le reste des bâtiments anciens. L'absence de diversification envisageable aujourd'hui, par l'accueil ou par d'autres voies comme dans certaines régions, pose la question de leur devenir. Leur entretien devient coûteux pour les agriculteurs par rapport à l'utilisation qu'ils peuvent en faire et les solutions de réutilisation restent aujourd'hui peu nombreuses.

Mais le bâtiment ancien est aujourd'hui largement considéré en Bresse comme objet de patrimoine et, même s'il n'a pas d'usage, le sens commun est qu'il convient cependant de le sauvegarder au mieux. Ce n'est pas, en revanche, le cas des bâtiments agricoles construits dans les années 1960 et 1970 et aujourd'hui inutilisés, tels que les étables entravées ou les bâtiments avicoles. Faut-il envisager simplement leur destruction ou présentent-ils un intérêt futur ? Le nombre de bâtiments agricoles obsolètes, anciens ou récents, pose aujourd'hui globalement question.

Au-delà, l'évolution permanente de l'agriculture vers une diminution du nombre d'exploitations entraîne et va encore très certainement entraîner l'arrêt de certaines exploitations. Quel sera le devenir de leurs bâtiments d'exploitation s'ils ne sont pas repris par d'autres agriculteurs ? Leur abandon et leur démolition ou des valorisations externes ? Et dans cette éventualité, lesquelles ?

Bibliographie

CAUE 71, DDE 71, 1999, *Construire en Bresse*.

CAUE 71, 2007, *L'insertion paysagère des bâtiments agricoles en Saône-et-Loire*, 65 p.

DDAF 71, 1990, *Mémento agricole et rural*, 11 p.

DDAF 71, 19 Avril 2002, *L'élevage de Porcs en Saône-et-Loire*, 3 p.

DDAF 71, Août 2002, *Agreste Saône-et-Loire, portrait de l'agriculture*, Numéro 36, 12 p.
DDAF 71, Novembre 2003, *Agreste Saône-et-Loire, 50 cartes pour mieux visualiser l'agriculture de Saône-et-Loire*, Numéro 36, 37 p.
DDAF 71, septembre 2004, *Agreste Saône-et-Loire, 800 000 places pour loger des bovins dispersés dans 15000 étables*.
DDAF 71, Septembre 2004, *Agreste Saône-et-Loire, près de 350 exploitations agricoles professionnelles ont disparu en 3 ans*, Numéro 41, 2 p.
DDAF 71, 2006, *Agreste Saône-et-Loire, annuaire en poche*, 11 p.
DDAF 71, 2007, *Agreste Bourgogne, Mémento de la statistique agricole*.
DDAF 71, Décembre 2007, *La Volaille de Bresse, une appellation de prestige*, Bulletin d'information, 4 p.
DDAF 71, Mars 2008, *L'Agriculture en Saône-et-Loire, Bulletin d'information*, 4 p.
Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, 1986, *D'une génération à l'autre, succession et installation dans l'agriculture en Bresse*, 42p.
Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, 2003, 1900-2000, *la Bresse, un pays et des hommes ou les mutations d'un territoire*.
Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, Novembre 2006, *Des hommes de savoir-faire pour restaurer et bâtir en Bresse bourguignonne*, 96 p.
Ministère de l'Agriculture, septembre 1975, *Enquête sur les bâtiments d'habitation et d'exploitation agricole (1965-1966) – Etude n°135, 177p. + volume annexe (209 p.)*.

Remerciements et participations

Laurence Janin et Dominique Rivière, Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, Emmanuelle Li-mare, CAUE 71, DDAF 71, CA 71, Pierre JANIN, architecte, Rémi Janin, paysagiste.

Personne auditionnée :

Rémi Janin

Crédits photographiques :

Rémi Janin et Pierre Janin

Photographie première page : Etable en stabulation libre des années 2000 de l'exploitation D

PRINCIPALES CONCLUSIONS

1. Du point de vue agricole

1.1. Au niveau local

- L'existence d'un système de production agricole dominant dans chacune des aires d'études y détermine la majorité des questions de l'évolution et du devenir des bâtiments agricoles du territoire.
- *Le vieillissement du parc immobilier agricole*, composé de bâtiments anciens et même modernes devenus obsolètes, pose aux agriculteurs un problème de gestion croissant, plus ou moins important selon l'importance du parc à gérer et du système de production.
- *La diversification des activités des exploitations*, qu'il s'agisse de la valorisation directe des produits ou de l'accueil touristique, est le principal support de l'utilisation des bâtiments agricoles anciens ; son importance varie sensiblement selon les opportunités locales et les politiques mises en place.

1.2. Au plan général

- La Politique Agricole Commune et ses compléments nationaux constituent les premiers facteurs - outre les progrès techniques- de l'évolution agricole et, en conséquence, de celle des bâtiments agricoles.
- *L'évolution des exploitations a engendré des besoins nouveaux et accrus de bâtiments :*
 - L'agrandissement des exploitations, qui a pu être très important sur certains territoires, a suscité, par étapes chronologiques, un accroissement de plus en plus important des besoins de bâtiments dans les exploitations concernées.
 - La spécialisation quasi générale des exploitations agricoles et la spécificité croissante des bâtiments nécessaires, ont accentué l'abandon en plusieurs générations successives des bâtiments antérieurs inutilisés ou devenus inadaptés.
 - La modernisation technique permettant l'amélioration de la productivité du travail, en particulier la motorisation, a contribué à accroître la dimension des locaux (besoins de remise du matériel ainsi que d'accès, de manutention et de manœuvre).
- *Tous les types de bâtiments sont concernés par l'obsolescence et menacés de désaffectation à terme*, même si le problème est plus atténué pour ceux ayant une certaine valeur « patrimoniale ».
- *Les perspectives d'évolution de la PAC* inquiètent les agriculteurs et font craindre une accélération de la concentration des exploitations et la poursuite de la modernisation de bâtiments d'exploitation. Cela donne plus d'acuité au problème général du devenir des bâtiments agricoles obsolètes ou sortis des exploitations.

- *La même inquiétude sur l'impact de l'évolution de la PAC et des autres politiques agricoles sur l'exploitation* accentue les préoccupations sur l'avenir tout en manifestant un intérêt pour la diversification éventuelle des activités agricoles ou non, plus particulièrement dans les exploitations petites et moyennes...

2. D'un point de vue patrimonial et architectural

2.1. Au niveau local

- Une sensibilisation insuffisante des agriculteurs à la qualité patrimoniale (ancienne et contemporaine) de leur bâtiments agricoles.
- Une importance parfois considérable d'éléments annexes à sauvegarder. Elle pose par ailleurs la questions de moyens nécessaires et pouvant être réellement alloués pour mettre en place une politique de sauvegarde et de valorisation.
- Un impact croissant, considéré de plus en plus comme négatif, des nouveaux bâtiments agricoles sur l'environnement patrimonial et paysager de l'exploitation.
- Une tendance à l'auto rénovation et à l'auto construction, liées au coût de main d'œuvre et à la cherté de certains matériaux d'origine. Les exploitants utilisent dans ce cas des structures faciles à mettre en œuvre, avec des matériaux peu chers et rapide d'utilisation.

2.2. Au niveau général

- Un rôle positif des organismes de préservation et de valorisation du patrimoine (pays, Parc Naturel Régional...), quoique limité par leur faible couverture géographique (PNR).
- Un manque d'information sur les outils et mesures créées en faveur ce patrimoine, en particulier les aides de la Fondation du Patrimoine.
- Un manque de connaissances des qualités de l'architecture rurale traditionnelle dans le monde agricole.

3. D'un point de vue territorial

3.1. Au niveau local

- La dynamique locale des activités culturelles et sociales est, au moins autant que la politique agricole générale, un élément-clé du développement et des perspectives offertes aux exploitations agricoles

- L'approche par territoire (Pays, PNR, CDC ...) est le niveau géographique le plus homogène et le plus cohérent tant pour établir un diagnostic du bâti agricole que pour mettre en place des actions appropriées et pertinentes. ¹
- L'existence d'un foisonnement de structures et de collectivités locales, qui semble assez épars, pose la question de l'acteur le plus apte à définir et animer une politique locale du bâti agricole.

3.2. Au niveau général

- Les politiques du patrimoine rural et de l'architecture sont de plus en plus décentralisées : l'inventaire du ministère de la culture aux régions, le rôle grandissant des Parcs Naturels Régionaux et des Caue ...
- Pour autant cette prise en main par les instances locales entraîne un cloisonnement des acteurs entre eux et une méfiance vis à vis des initiatives venant du national .
- L'existence d'outils mis en place en faveur d'initiatives locales : les Pôles d'Excellence rurale, les programmes européens Leader... nécessitent une vraie appropriation locale tout en bénéficiant d'un appui national.

4. Du point de vue des acteurs pouvant être concernés

4.1. Au niveau local

- Un manque évident de diversité et d'originalité dans la panoplie des types de diversifications observées ou envisagées dans les exploitations étudiées. L'agriculteur manque de projets et d'accompagnement. Le risque d'uniformisation des possibilités de diversification est réel et peut appauvrir éventuellement l'attractivité et la diversité d'un territoire.
- Le sentiment d'une évolution rapide des attentes sociales vis à vis de l'agriculteur qu'il a de la peine à appréhender et à fortiori à s'approprier (est-il producteur? responsable de l'environnement? animateur du territoire? Etc.)
- Les élus locaux et les organismes agricoles, encore peu sensibilisés sur ces questions, particulièrement sur celle de la gestion à long terme du parc bâti agricole, les inscrivent peut-être dans leurs priorités affichées, mais bien moins dans celles de leur action.
- La présence ou l'absence de « politiques » locales sont déterminantes sur la mise en place ou non de d'actions particulières chez les agriculteurs. (cf. le recensement des plans d'urbanisme et de l'implication des différents acteurs dans l'étude générale des exploitations).

¹ En témoigne le fait que les informations apportées par l'étude à l'échelle des territoires s'avèrent à usage et à signification essentiellement locales

- L'efficacité particulière et reconnue des structures en réseau, permettant l'interaction d'acteurs aux préoccupations diverses, au niveau local. Le trio Mpf/Caue et chambre d'agriculture a été le plus souvent le noyau dur des comités de suivi locaux.
- Par endroit, le problèmes posé des documents d'urbanisme, montre une vision effectivement trop « urbaniste » et insuffisamment « ruraliste », pour traiter équitablement de la gestion de l'espace rural et agricole.

4.2. Au niveau général

- Un défaut général d'appréciation de la valeur architecturale, culturelle et socio-économique des bâtiments agricoles anciens et le manque d'intérêt pour la question des abords et de l'intégration paysagère est à souligner. Se pose la question de la vision esthétique et sensible du bâti agricole par l'agriculteur lui-même et les acteurs, notamment les élus, locaux. Ce problème se retrouve à tous les niveaux, de celui du gouvernement à celui des intéressés².
- L'insuffisance d'identification des problèmes relatifs aux bâtiments agricoles et de coordination des différents acteurs nationaux, effectifs ou potentiels, en particulier des administrations et autres institutions.
- Un cadre réglementaire des politiques d'urbanisme qui devrait mieux prendre en compte la problématique du bâtiment agricole dans l'espace rural (aspects patrimoniaux, architecturaux et paysagers) et notamment la réflexion sur le changement de destination des bâtiments agricoles délaissés.

² Ce qui peut amener à se poser la question : celle de la perte du bâti agricole ancien ou du manque de qualité dans les bâtiments contemporains est-elle un faux problème ? Cela expliquerai au moins l'absence d'intérêt qu'il suscite actuellement.

Partie IV

Recommandations

**six axes de travail pour améliorer la prise en compte
du patrimoine bâti dans les exploitations agricoles**

L'étude s'est appuyée sur une analyse précise de 120 exploitations en France et des entretiens réalisés sur place avec les agriculteurs et les acteurs locaux. C'est en particulier de ces débats et des diverses réunions de restitutions menées localement que Maisons Paysannes de France a pu faire émerger quelques pistes de réflexions, accompagnées de recommandations générales adressés aux responsables locaux et nationaux.

Les recommandations ci-dessous ne sont que des axes de réflexion pouvant être utilisés pour participer à la définition d'une politique plus large, réunissant tous les organismes compétents sur ces thématiques, et à l'initiative des pouvoirs publics.

Maisons Paysannes de France, par ses compétences et son réseau territorial, se tient à la disposition des pouvoirs publics pour participer à la mise en œuvre d'actions visant un objectif commun : la préservation et la valorisation de bâtiments agricoles intégrés dans l'environnement économique et naturel de l'exploitation agricole.

Recommandation n°1 – Etendre l'expérience menée dans d'autres territoires et valoriser l'étude auprès d'un public plus large

Afin de parfaire la connaissance de l'utilisation des bâtiments et de leur évolution et de sensibiliser les acteurs ruraux, il serait souhaitable d'étendre l'expérience à d'autres territoires, afin d'enrichir la compréhension du monde agricole et de permettre le partage de différentes expériences, pouvant avoir des similarités entre différents territoires.

- ❑ **rendre l'étude plus accessible en facilitant la diffusion d'une publication remaniée de l'étude vers un public plus large**, préparée par Maisons Paysannes de France et avec l'aide du Ministère de la Culture et de la Communication.

- ❑ **favoriser la multiplication des telles expérimentations sur le territoire français.** Maisons Paysannes de France est prête à retravailler sur l'outil méthodologique créé pour l'étude, en la rendant plus simple et plus accessible dans son usage, afin qu'elle puisse être reprise par quiconque s'intéressant à la compréhension de son territoire et à son devenir. Plus qu'une étude nationale, nous avons élaboré un outil méthodologique pour faciliter la compréhension d'un territoire dans son économie agricole et dans son potentiel patrimonial : description géographique, description économique, sociale et culturelle, analyse de l'évolution de sites, rencontre avec les agriculteurs... Elle permet donc de regarder en mobilisant différents regards un territoire et de réfléchir et d'échanger sur les enjeux de celui-ci.

En utilisant la méthode créée, un groupe d'acteurs ruraux peut découvrir la complexité du développement durable d'un petit territoire, en comprendre les différentes composantes,

prendre conscience de la diversité de points de vue possibles, produire de façon collective un diagnostic et à terme une stratégie adéquate.

Recommandation n°2 - Réunir un collectif d'acteurs autour d'un projet commun « bâtiments agricoles, paysages ruraux et développement des territoires »

Cette étude a permis dans un cadre assez général de comprendre les mécanismes de transformation des exploitations et leur impact dans le territoire, en mobilisant les acteurs du monde agricole, environnemental et culturel.

De cette expérience et des nouvelles mises en réseaux qu'elle a suscité au niveau local, il nous paraît important de la transposer au niveau national en :

- identifiant les différents acteurs nationaux et têtes de réseaux pouvant être concernés par la question du bâti agricole : milieu agricole, milieu architectural, milieu environnemental, milieu des politiques locales, milieux universitaires, milieux bancaires...
- mobilisant ces partenaires autour d'un thème de travail transdisciplinaire commun comme « architecture et agriculture dans le développement du territoire ». Un manifeste permettrait de définir ce discours cohérent et mobilisateur.

Recommandation 3 : Sensibiliser sur la question du bâti agricole : réapproprier les lieux anciens en cours ou en risque d'abandon et construire de nouveaux bâtiments de qualité

Une des réalités constatées sur le terrain montre qu'une sensibilisation pourrait être accrue auprès de différentes cibles concernées sur la question du bâti agricole et de son environnement rural. Avant d'élaborer un plan d'actions, il nous paraît important de définir vers qui s'adresser et de mieux comprendre les préoccupations de chacun.

- Mieux définir les populations cibles et comprendre leurs besoins et leur réticences** : agriculteurs, élus locaux, professionnels du bâtiment, acteurs locaux divers, administrations et institutions centrales,...
- Créer un espace de discussion entre le monde agricole et le monde architectural et patrimonial**. Cet espace pourrait se concrétiser par des échanges, des projets communs, la retransmission de dialogues (carnets d'entretiens...)
- Construire et diffuser un discours cohérent, faisant le lien entre qualité patrimoniale et architecturale des bâtiments, qualité des productions agricoles et développement des territoires** en créant des documents de sensibilisation générale, ciblés sur les intéressés
- Utiliser les différents médias** : portails et réseaux web, presse spécialisée et locale, les réseaux d'agriculteurs

Recommandation° 4 – Encourager la rencontre des différents réseaux et des compétences locales et favoriser l'organisation d'un groupe reconnu au niveau national et local

Le comité de pilotage national a pu devenir l'espace de dialogue entre différentes disciplines et différentes visions du monde rural : agricole, géographiques, paysagère et environnementale, patrimoniale, architecturale. S'apparentant quasiment à un collège de compétences, il a permis de tenir compte des différentes approches du bâti agricole, pour en donner une vision et une compréhension la plus complète possible. On pourrait retrouver ce modèle de « collège » consultatif au niveau national et au niveau local, en intégrant les acteurs publics et les acteurs privés.

- ❑ **Définir une stratégie et des moyens d'actions au niveau national** via un rapprochement entre agriculture, espace rural et culture.:avec une impulsion d'un travail en réseau
- ❑ **Encourager le rapprochement au niveau local de différentes structures** (niveaux régionaux, département, Pays, communauté de communes, Parc Naturel Régional, caue, chambres d'agriculture, associations....) et leur donner un espace de discussion et de consultation.
- ❑ **Entrer dans le dialogue avec des industries** de conception de bâtiments agricoles préfabriqués et des industries de composants de constructions, poser la question de l'intégration des panneaux photovoltaïques dans les toitures

Recommandation n°5 - Former les professionnels de la construction aux besoins du monde agricole, à la préservation du patrimoine bâti et à l'ouverture vers la qualité des créations de bâtiments

L'étude a montré un manque d'appel aux hommes de l'art pour les projets de constructions de bâtiments d'exploitation. ce ci peut s'expliquer par une méconnaissance du rôle de l'architecte et d'idées reçues à son sujet et sur sa manière de travailler. Il est également manifeste qu'il manque des professionnels aguerris aux spécificités du monde agricole et de ses besoins. On constate donc une méconnaissance mutuelle de ces deux univers alors qu'il est manifeste qu'un marché potentiel est présent.

- ❑ **Ouvrir l'approche agricole aux professions de l'architecture**
- ❑ **Permettre l'identification et la mobilisation de structures et de professionnels compétents** dans le cadre d'un projet de bâtiment (artisans, architectes, cabinets d'étude, ...) en éditant un annuaire ad hoc, créer un cycle de formations adaptées

- ❑ **Valoriser le site www.architectureagriculture.com** et développer par ailleurs un espace d'échanges libres entre agriculteurs, architectes particuliers, élus ... sur des questions/réponses, des petites annonces, des échanges de matériaux ou de solutions...

Recommandation n°6 – Composer des aides financières en mobilisant celles existantes et en mettant en place de nouvelles formules localement pour faciliter les projets

Afin de soutenir les initiatives d'agriculteurs ou de collectivités locales, et d'encourager la mobilisation de tous les acteurs du monde rural, qu'ils soient publics ou privés, le partenariat public-privé doit devenir un élément clé d'un projet de territoire. Pour beaucoup d'agriculteurs, il est plus logique et plus simple d'aller voir le secteur bancaire pour un projet que d'identifier et obtenir des ressources publiques (qui s'amenuisent) par ailleurs. La voie de la défiscalisation peut s'avérer un encouragement important dans la décision d'engager un projet.

- ❑ **déterminer les projets-clés et définir les besoins en financement :** acheter, entretenir ou réaliser un bâtiment d'exploitation, le reconverter ou l'animer dans une logique de diversification économique...
- ❑ **identifier et mobiliser les sources de financements existants** localement et au niveau national en communiquant sur leur condition d'attribution.
- ❑ **Faire une analyse d'expériences réussies et imaginer des formules adaptées en privilégiant les montages financiers multipartites** (public-privé), les incitations (subvention, défiscalisation...) ou les formules de prêts préférentiels
- ❑ **Lancer et accompagner une expérience dans un territoire.**